

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière  
du vendredi 29 novembre 1996

Plenaire vergadering  
van vrijdag 29 november 1996

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSE	251
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, BUDGETS ADMINISTRATIFS ET INTERPELLA- TIONS JOINTES AUX BUDGETS:	
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajuste- ment du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 (nos A-120/1 et 2 — 1995/1996)	251
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajuste- ment du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 (nos A-121/1 et 2 — 1995/1996)	251
Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgé- taire 1996 (nos A-122/1 et 2 — 1995/1996)	251
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996 (nos A-127/1 et 2 — 1995/1996)	251
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996 (nos A-128/1 et 2 — 1995/1996)	251
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (nos A-123/1 et 2 — 1995/1996)	251

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	251
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING, ADMINISTRATIEVE BEGRO- TINGEN EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGE- VOEGDE INTERPELLATIES:	
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begro- tingsjaar 1996 (nrs. A-120/1 en 2 — 1995/1996)	252
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgabenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 (nrs. A-121/1 en 2 — 1995/ 1996)	252
Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 (nrs. A-122/1 en 2 — 1995/ 1996)	252
Ontwerp van verordening houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996 (nrs. A-127/1 en 2 — 1995/1996)	252
Ontwerp van verordening houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgabenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotings- jaar 1996 (nrs. A-128/1 en 2 — 1995/1996)	252
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbe- groting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nrs. A-123/1 en 2 — 1995/1996)	252

Pages	Blz.		
Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (n <sup>os</sup> A-124/1 et 2 — 1995/1996)	251	Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nrs. A-124/1 en 2 — 1995/1996)	252
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1997 (n <sup>os</sup> A-125/1 et 2 — 1995/1996)	251	Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1997 (nrs. A-125/1 en 2 — 1995/1996)	252
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1997 (n <sup>os</sup> A-129/1 et 2 — 1995/1996)	251	Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1997 (nrs. A-129/1 en 2 — 1995/1996)	252
Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1997 (n <sup>os</sup> A-130/1 et 2 — 1995/1996)	251	Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1997 (nrs. A-130/1 en 2 — 1995/1996)	252
Interpellation de M. Sven Gatz à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant « les difficultés sérieuses que rencontre la construction de la station d'épuration de Bruxelles-Sud »	251	Interpellatie van de heer Sven Gatz tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende « de ernstige moeilijkheden bij de bouw van het waterzuiveringsstation Brussel-Zuid »	252
Interpellation de M. Philippe Debry à MM. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport et Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures et au Ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant « l'expropriation d'immeubles menée par la SDRB au profit de la Société Belle-Vue »	251	Interpellatie van de heer Philippe Debry tot de heren Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer en Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen en aan de Minister belast met Openbaar Ambt, Buitenlandse Handel, Wetenschappelijk Onderzoek, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de onteigening van gebouwen door de GOMB voor Belle-Vue »	252
Interpellation jointe de M. Mohamed Daïf concernant « la délocalisation envisagée par Interbrew »	251	Toegevoegde interpellatie van de heer Mohamed Daïf betreffende « de geplande verhuizing van Interbrew »	252
Interpellation de Mme Michèle Carthé à M. Hervé Hasquin, Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « l'avenir du site de Tours et Taxis »	251	Interpellatie van mevrouw Michèle Carthé tot de heer Hervé Hasquin, Minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « de toekomst van Thurn en Taxis »	252
Interpellation de M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant « l'urbanisation du site de l'ex-hôpital militaire »	252	Interpellatie van de heer Alain Adriaens tot de heer Didier Gosuin, Minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende « de bouwprojecten voor de locatie van het voormalige militair hospitaal »	252
Poursuite de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> Mme Françoise Dupuis, M. François Roelants du Vivier, Mme Magdeleine Willame-Boonen, M. Willy Decourty, Mmes Marie Nagy, Brigitte Grouwels, Béatrice Fraiteur, MM. Willem Draps, Sven Gatz, Philippe Debry, Mohamed Daïf, Mme Michèle Carthé, M. Alain Adriaens, M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures	252	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Spreekers:</i> mevrouw Françoise Dupuis, de heer François Roelants du Vivier, mevrouw Magdeleine Willame-Boonen, de heer Willy Decourty, de dames Marie Nagy, Brigitte Grouwels, Béatrice Fraiteur, de heren Willem Draps, Sven Gatz, Philippe Debry, Mohamed Daïf, mevrouw Michèle Carthé, de heer Alain Adriaens, de heer Jos Chabert, Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen	252

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 9 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9 u. 40.

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 29 novembre 1996 (*matin*).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 29 november 1996 geopend (*ochtend*).

**EXCUSE — VERONTSCHULDIGD**

**M. le Président.** — A prié d'excuser son absence:  
M. Freddy Thielemans.

Verontschuldigd zich voor zijn afwezigheid: de heer Freddy Thielemans.

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997**

**BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1997**

**INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS**

**INTERPELLATION DE M. SVEN GATZ A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, CONCERNANT «LES DIFFICULTES SERIEUSES QUE RENCONTRE LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE BRUXELLES SUD»**

**INTERPELLATION DE M. PHILIPPE DEBRY A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT ET VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET AU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «L'EXPROPRIATION D'IMMEUBLES MENEES PAR LA SDRB AU PROFIT DE LA SOCIETE BELLE-VUE»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. MOHAMED DAIF CONCERNANT «LA DELOCALISATION ENVISAGEE PAR INTERBREW»**

**INTERPELLATION DE MME MICHELE CARTHÉ A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «L'AVENIR DU SITE DE TOURS ET TAXIS»**

**INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE, CONCERNANT «L'URBANISATION DE SITE DE L'EX HOPITAL MILITAIRE»**

*Poursuite de la discussion générale conjointe*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE TWEEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE TWEEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997**

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1997**

**AANDEBEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER SVEN GATZ TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE ERNSTIGE MOEILIKHEDEN BIJ DE BOUW VAN HET WATERZUIVERINGSSTATION BRUSSEL ZUID»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER EN VIC ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN EN AAN DE MINISTER BELAST MET OPENBAAR AMBT, BUITENLANDSE HANDEL, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE ONTEIGENING VAN GEBOUWEN DOOR DE GOMB VOOR BELLE-VUE»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER MOHAMED DAIF BETREFFENDE «DE GEPLANDE VERHUIZING VAN INTERBREW»**

**INTERPELLATIE VAN MEVROUW MICHELE CARTE TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE TOEKOMST VAN THURN EN TAXIS»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE BOUWPROJECTEN VOOR DE LOCATIE VAN HET VOORMALIGE MILITAIR HOSPITAAL»**

*Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement et des interpellations joints.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening en van de toegevoegde interpellaties.

La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai brièvement dans ce débat pour exprimer certaines inquiétudes. Robert Hotyat vous a indiqué précédemment les sujets de satisfaction de notre groupe par rapport aux projets contenus dans ce budget.

Il a abordé notre inquiétude principale, qui est celle de tous les bruxellois, devant l'appauvrissement de leur Ville-Région: le rendement de l'impôt sur les personnes physiques diminue, la perte de recettes relative par rapport à la Flandre est considérable.

Nous avons examiné d'autres recettes, parfois moins volumineuses, mais qui suscitent également notre inquiétude.

Je dois dire que le Ministre du Budget a fait beaucoup d'efforts dans son excellent exposé général, ainsi qu'en commission, pour nous rassurer quant à la fiabilité du recouvrement des recettes fiscales d'une part, et au peu de risque que représentait l'opération relative à la valorisation de l'incinérateur, d'autre part.

N'empêche que quelques trois milliards de recettes, au Titre I de l'ajustement 96 (42 927 millions) au budget 97 (45 946 millions) font l'objet de larges évaluations, dont la réalisation requerra toute notre vigilance.

Je ne reviens pas sur le milliard de majoration des recettes de l'IPP, dans des conditions difficiles déjà décrites.

Pour ce qui concerne les taxes sur les jeux et paris, majorées de quelque 300 millions, le Ministre nous a confirmé en commission que la probabilité qu'un casino soit légalement opérationnel dès le milieu de l'année prochaine était réelle, l'élaboration d'un projet de loi en la matière se poursuivant au Ministère de la Justice.

Reste que la recette a été calculée largement; il me semble que, si l'on peut estimer en effet que les recettes engendrées par une activité de ce genre à Bruxelles peuvent évidemment dépasser celles d'un autre casino n'importe où en Belgique, il est peut-être un peu audacieux de les comparer à celles du casino d'Amsterdam!

L'opération Incinérateur laisse également un peu perplexe sur le plan de l'équilibre financier. En effet, j'ai bien compris que les investissements projetés pour les nouvelles installations de lavage et la prise de participation, soit 1 810 millions, ne se feront pas si la société mixte à créer ne paie pas sa première tranche de contribution, soit 2 210 millions.

Malheureusement, cette hypothèse entraînerait *de facto* un mali budgétaire de 400 millions!

Dans les deux cas cités, il convient donc de faire montre d'un dynamisme dont je ne crois pas l'Exécutif incapable, pas du tout, mais qui, vu les délais et les difficultés de toutes sortes, devra être exceptionnel.

La taxe régionale autonome n'est toujours pas très rassurante non plus. En 1996; son rendement a dû être réduit à deux reprises, pour un total de 868 millions et se stabiliser à 2 400 millions.

La Cour des comptes indique qu'au début octobre, 1 776 millions avaient été engrangés; il ne s'agit pas des recettes afférentes à une seule année, et certains chiffres varient sans que les rapports indiquent avec précision la date de référence, mais, si je comprends bien, nous disposons enfin de l'accès aux données du Registre national, ce qui devrait permettre de rattraper en 1997 des arriérés des années 1995 et 1996, d'où le montant optimiste de 2 800 millions inscrit au budget 1997.

Bien entendu, si la volonté existe de mettre en place un service de collecte de l'impôt réellement performant, ces retards peuvent être comblés. L'avenir devrait rapidement nous dire si cette perspective est correcte, tout en gardant à l'esprit que le rendement de cette taxe, en vitesse de croisière, n'est pas du tout aussi élevé (2 100 millions).

Il est dommage pour la lisibilité du budget, qu'on n'ait pas séparé les recettes de la taxe régionale sur les immeubles abandonnés. Là encore, et quel que soit l'intérêt de cette taxe, un certain flou subsiste quant aux conditions d'exécution de cette recette.

Le projet d'ordonnance instaurant une taxe régionale sur les immeubles inoccupés semble toujours être au Conseil d'Etat et la discussion aurait été reportée à plusieurs reprises. Comment ce texte déposé en juillet, n'a pas encore été commenté, est un mystère pour moi.

Il faudra bien pourtant qu'il le soit, si une recette de 100 millions doit être réalisée l'an prochain!

Beaucoup reste à faire au travers des contacts qui ne semblent pas toujours faciles, en tout cas fort lents, avec le Gouvernement fédéral pour ce qui concerne le recouvrement des taxes. Il a fallu plusieurs longues années pour obtenir l'accès au Registre national tant convoité. D'autres dossiers sont pendants.

La dernière recette importante est à fournir par le biais des ristournes du produit de la vignette autoroutière. Nous avons déjà longuement développé notre point de vue en commission à ce sujet.

Nous doutons, comme d'autres, de la volonté et de la capacité du Gouvernement fédéral de ristourner les quelques 509 millions de francs calculés à titre prévisionnel, sur la base d'une vignette de 1 000 francs par véhicule et réparti selon le domicile de l'immatriculation. Ces sommes ne figurent en effet pas au budget fédéral des transports.

En outre, et c'est évidemment plus grave sur le fond, nous avons de sérieux doutes quant au bien-fondé de l'affirmation du Ministre selon laquelle ce critère de répartition avantagerait la Région de Bruxelles.

Ce critère avait été également retenu pour la taxe d'immatriculation et s'était révélé, au contraire, extrêmement favorable à la Région flamande.

Par ailleurs, la vignette routière est une taxe sur l'usage du réseau routier et ne peut donc être assimilée à la taxe d'immatriculation.

Pour que les Régions puissent agir en cette matière, elles doivent créer la vignette, par voie d'ordonnance ou de décret, et conclure entre elles un accord de coopération, avec ou sans le pouvoir fédéral, pour s'en répartir le produit. A l'heure actuelle, aucun accord n'a encore été signé.

Elles doivent naturellement s'entendre sur un critère qui n'est pas sensible au phénomène de délocalisation et qui joue toujours en faveur de la Région qui a le taux le plus favorable. Cherchez qui n'a pas vraiment besoin du produit de la recette. Je rappelle qu'il s'agit d'une prévision de 509 millions de recettes, dont la Région bruxelloise a, pour sa part, évidemment besoin.

Pour conclure, j'évoquerai la démonstration du Ministre lui-même qui nous indique, au terme de son étude sur la fiabilité des recettes, que «le pourcentage de perception des recettes non-récurrentes est souvent moins élevé que celui des recettes récurrentes. En 1995, seuls 91,7 pour cent des *oneshots* et 94,2 pour cent des recettes récurrentes calculées initialement furent perçues».

Qu'il s'agisse des unes ou des autres, c'est dans le concret et avec un travail rigoureux que doivent s'établir les bases légales et statistiques des recettes à percevoir.

Le montant total des recettes, soit 53 511,9 millions au budget 1997 représente une augmentation de 5,1 pour cent par rapport au projet de second ajustement 1996 et une augmentation de 15,1 pour cent par rapport aux recettes effectivement perçues en 1995.

Pour toute une série de raisons longuement explicitées, on peut croire à une meilleure réalisation dans l'année qui vient. Toutefois, les recettes sont de nature difficile et, pour une large

part, non finalisées, ce qui suscite, comme je l'ai dit, l'inquiétude de mon groupe et nécessitera une vigilance accrue.

Un mot, si vous me le permettez, Monsieur le Président, sur les crédits Centre urbain-Réseau Habitat que j'avais eu l'occasion d'évoquer dans de précédentes interventions.

Nous constatons de manière positive que 25 millions ont été prévus au budget 1997 pour les politiques de rénovation liées au développement intégré des quartiers. Deux millions étant prévus par ailleurs pour couvrir les aspects de publications et de documentation.

Ces 25 millions seront répartis par le Centre Urbain, entre les 11 associations qui réalisent un travail délicat et difficile dans des quartiers défavorisés. Ces associations seront donc dorénavant liées par une convention au Centre urbain qui coordonnera le travail en réseau, cela en relation directe avec la Délégation régionale aux Solidarités urbaines, le Centre urbain étant lui-même lié par convention à la Région.

Il est certain que cette nouvelle organisation devrait favoriser plus de cohérence et de transparence. Il importe évidemment que les critères et modalités de répartition des subsides entre les associations soient clairs et permettent une planification de la liquidation des subsides qui évite aux associations de devoir recourir à l'emprunt pour le préfinancement des actions.

Ces vingt-cinq millions étant calculés au plus juste pour assurer le fonctionnement de la structure Centre urbain-Réseau Habitat, nous supposons que toute modification de cette structure, par exemple l'adjonction d'une nouvelle association, sera impérativement suivie d'un ajustement budgétaire correspondant. M. le Ministre pourrait-il nous rassurer à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Roelants du Vivier.

**M. François Roelants du Vivier.** — Monsieur le Président, mon propos visera comme à l'accoutumée, dirais-je, tant l'exercice est répété depuis 1989, les chapitres du budget relatifs à l'environnement et aux relations internationales.

J'aborderai tout d'abord les relations internationales qui devraient connaître une réforme de structure, si j'en crois un poste budgétaire pour mémoire attribué à un Commissariat général pour les relations extérieures, à créer. « *Whats in a name ?* » Si vous me permettez cette expression anglaise. En effet, notre Parlement aura à se prononcer sur un projet d'ordonnance instituant cet organisme de sorte que je me réserve, pour porter un jugement, d'avoir vu les textes correspondants.

Mon propos sera ici d'ordre budgétaire : quel sort le Ministre des Relations extérieures fait-il à l'avis de la Cour des comptes qui estime précisément, en l'absence de tout projet d'ordonnance, que la création de l'allocation de base 22.30 41.01 ainsi que l'insertion de l'article 11 du budget général des dépenses permettant les transferts vers cette allocation sont prématurées ? Je suppose aussi qu'avant de mettre en place une structure, nous pourrions avoir au sein de cette Assemblée le débat fondamental tant de fois promis, parfois engagé mais jamais poursuivi, sur les objectifs et les lignes de force d'une politique des relations extérieures de la Région. Agir autrement serait mettre la charrue avant les bœufs.

Je passerai d'un poste budgétaire sans montant au poste budgétaire le plus élevé en ce qui concerne un organisme particulier ayant un rôle dans le domaine de la promotion de l'image internationale et européenne de Bruxelles : le bureau de liaison Bruxelles-Europe. Le montant du subside est apparemment inchangé par rapport aux deux services précédents. Sans être

colossal, il n'est pas négligeable. Après un certain nombre d'années d'activités, il ne me paraîtrait pas déraisonnable qu'un échange de vues puisse avoir lieu au sein de ce Parlement — ou à tout le moins, au sein de sa commission spécialisée — sur les réalisations et l'état des performances de cette asbl. Certes, des rapports écrits ont été réalisés mais une véritable appréciation ne peut se faire qu'à l'issue d'une discussion ouverte et démocratique. Monsieur le Ministre, vous m'obligeriez en accordant d'emblée une suite favorable à cette demande...

Par ailleurs les subsides aux associations et organismes qui contribuent à la promotion de l'image internationale et au rayonnement de Bruxelles se voient affecter des crédits beaucoup plus importants qu'en 1996 puisqu'ils représentent, en 1997, 73,8 pour cent des montants alloués au programme 2 des relations extérieures, contre 27,7 pour cent en 1996.

Cet accroissement signifie-t-il un plus grand saupoudrage des crédits ou le renforcement de quelques piliers ? Sans avoir de réponse précise à cet égard, je pense, en tout état de cause qu'il ne faut pas oublier les associations économiques dynamiques qui participent à l'image internationale de Bruxelles et à sa promotion, comme l'UEB et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous me permettez de revenir à la politique d'information que notre Région se doit de mener vers l'extérieur. « *Brussels Today* » a vécu; paix à ses cendres ! Mais, du coup, faut-il être absent ? Je n'ai pas manqué de noter avec intérêt le crédit de 1,5 million destiné à la mise en place d'un site Internet pour la Région de Bruxelles. C'est un moyen utile, efficace et moderne de se faire connaître à l'extérieur. Mais cela ne saurait suffire. Aussi souhaiterais-je savoir si vous entendez utiliser des moyens budgétaires suffisants à la promotion de la Région pour des supports de nature internationale, qu'il s'agisse de la Revue de la Sabena ou de la presse internationale en général. Mon groupe restera d'ailleurs attentif à cet égard.

**M. Guy Vanhengel.** — Le nôtre aussi.

**M. François Roelants du Vivier.** — C'est parfait. Je pense en effet que nous devons rester tous vigilants et soucieux de l'image internationale de notre Région, Monsieur Vanhengel.

Pour ce qui concerne la politique de l'environnement, l'élément central du budget 1997 est, sans conteste, la privatisation partielle de l'incinérateur de déchets de Neder-Over-Heembeek, privatisation partielle car la Région conserve 60 pour cent du capital de la société mixte qui gèrera ce complexe industriel. La maîtrise de l'outil reste aux mains des pouvoirs publics, ce qui était notre exigence. Elle a été rencontrée dans le montage conçu par le Ministre de l'Environnement.

Mais l'objectif de cette vente partielle est essentiellement environnemental puisqu'il s'agit de répondre au prescrit de la directive européenne sur l'épuration des fumées en provenance d'incinérateurs de déchets. Cette directive sera donc appliquée dans les faits avec un léger retard. Mais le système retenu pour le lavage des fumées dépassera en performance les obligations imposées par la directive européenne. Nous sommes donc satisfaits de la solution environnementale retenue.

L'année 1997 sera, par ailleurs, celle de l'adoption du deuxième plan quinquennal sur les déchets. Le premier plan se termine sur une bonne note : la quantité des déchets est stable, voire diminue, les collectes sélectives couvrent une bonne moitié de la Région, de nombreuses campagnes de sensibilisation et de prévention ont porté leurs fruits. Les Bruxellois ont répondu positivement. Ils savent que les moyens sont mis en œuvre pour réduire la montagne de déchets. 1997 sera donc

l'occasion de programmer un nouvel effort et d'y associer les habitants. Les moyens à cet égard sont prévus au budget 1997 et nous nous en réjouissons. Evidemment, d'aucuns disent que nous n'allons pas assez loin. Qu'ils continuent à le dire. Ils appuient les efforts de ceux qui réalisent et qui ne demandent qu'à aller plus en avant. D'autres disent, contre toute évidence, que cette Région ne fait rien en matière d'environnement, voire que la politique menée est « un échec incontestable ». Qu'ils mesurent leurs propos car ils sont peu crédibles; en agissant de la sorte, ils ne servent pas la cause qu'ils prétendent défendre. Or, l'environnement est un domaine où tous peuvent agir, où majorité et opposition peuvent œuvrer de concert. On a pu le constater à plusieurs reprises. C'est ce qu'attend le citoyen, non des polémiques stériles, mais un engagement commun de gagner la bataille de l'environnement, celle qui devrait nous rassembler, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, et non nous diviser sur cette petite planète bleue. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Willame.

**Mme Magdeleine Willame-Boonen.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il me revient d'intervenir, au nom du groupe PSC, sur le budget de l'Environnement, de la Propreté publique, de la Conservation de la nature et de la Politique de l'eau. Il s'agit de la division 18 et 19.

Ce budget est tout à fait essentiel par rapport à l'équilibre général du budget de la Région de Bruxelles-Capitale puisque l'opération dite « valorisation de l'incinérateur régional » permet l'équilibre essentiel du budget 1997 ou, du moins, permet à celui-ci d'être conforme à l'avis du Conseil supérieur des Finances.

Le Ministre Gosuin, en Commission, a indiqué qu'il n'était pas peu fier de son budget; il a parlé d'un « budget en pleine effervescence qui traduit un dynamisme certain dans tous les secteurs ». Il a cité huit priorités et a exprimé sa satisfaction au sujet du « programme très ambitieux, grâce à une politique imaginative et volontaire en matière de financement alternatif ».

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, il a hérité de mon optimisme ! (*Sourires.*)

**Mme Magdeleine Willame-Boonen.** — Je ne poserai pas de jugement de valeur, Monsieur le Ministre, et m'abstiendrai de toute comparaison oiseuse...

Voyons cela de plus près : concernant la fameuse opération « valorisation de l'incinérateur », il semble que l'on soit en plein domaine des hypothèses. Le Ministre ne précise-t-il d'ailleurs pas, à la page 261, que « les premiers calculs à l'origine de la confection du budget 97 sont basés sur les hypothèses suivantes : valeur de l'incinérateur, traitement des fumées inclus : 3 milliards 175 millions; fonds propre de la société : 1 milliard; première tranche de 2 milliards 210 millions payés à la région par la société pour 1997 » ?

La Cour des comptes, dans son rapport, souligne à quel point elle n'a pas pu obtenir d'informations permettant d'apprécier la pertinence de l'évaluation de la valeur de l'incinérateur. Elle souligne également que toute l'opération et son montage budgétaire, en cas d'échec, entraîneraient un mali budgétaire de 400 millions.

Pour en revenir à l'estimation de la valeur de l'usine d'incinération, il semble que, dans les paroles du Ministre en commission, il y ait eu un certain flottement. A un certain

moment, l'évaluation était correcte — Comité d'Acquisition — et, à un autre moment, il est dit que ce montant de 2 milliards 210 millions, qui ne comprend pas le coût du nettoyage des fumées, était « en dessous de la valeur de l'incinérateur mais était la base de la discussion avec le partenaire ».

De ce partenaire, Monsieur le Ministre, on ne sait rien. Mais c'est normal, me dit-on, puisque l'on est en pleine négociation. Nous avons quand même la bizarre impression de devoir approuver un budget qui est comme un chat dans un sac, puisque l'opération, comme on l'a dit en commission, est une bouffée d'oxygène qui permet au budget 1997 de passer le cap du solde net à financer !

Autre chose : il y aura une répartition « public/privé » de 60/40 dans l'opération. 85 millions sont prévus pour la part des frais financiers de la société d'économie mixte à payer par la Région pour l'apport des déchets ménagers pour 1997. Mais ce chiffre aussi reste hypothétique !

Reste toute la problématique des recettes futures de cette société d'économie mixte chargée d'incinérer des déchets, secteur actuellement très porteur au niveau de la rentabilité. Le privé, à juste titre, devra faire certainement des calculs de rentabilité avant de s'engager dans une telle opération, sans oublier l'éventuelle concurrence du tout proche et hypothétique incinérateur de Drogenbos.

Qui remboursera la part de l'emprunt imputable à l'Agence régionale de Propreté ? N'y a-t-il pas ici, une opération de débudgétisation déguisée ?

Le Ministre Gosuin a annoncé que le schéma finalisé sera soumis, avant la fin de l'année, au Gouvernement et que les objectifs tels que fixés dans le budget 1997 sont réalisables. Avant la fin de l'année, Monsieur le Ministre. Nous sommes, après-demain, le 1<sup>er</sup> décembre; nous allons donc devoir voter tout cela les yeux fermés !

Pour en rester au niveau de la problématique des déchets et pour ne pas être négative, je me réjouis de voir la collecte sélective s'étendre à davantage de communes, mais je regrette personnellement que la collecte de papiers ne se fasse plus, dans certaines communes, que deux fois par mois plutôt qu'une fois par semaine, alors que nous sommes inondés de papiers.

Le Ministre a également annoncé qu'à ce sujet, il n'y aura pas de taxe supplémentaire d'ici 2001, mais qu'ensuite, il faudra procéder à une augmentation de cette taxe.

Est-ce normal, quand on pense aux gros investissements faits par la Région et à un revenu certain que va réaliser la société d'économie mixte concernée ?

Comme je ne veux pas paraître exagérément critique, Monsieur le Ministre, je voudrais dire que la politique de lutte contre la pollution de l'air me semble adéquate et que la poursuite du maillage vert dans des communes difficiles et peu favorisées en espaces verts est un choix politique adéquat. Pour ce qui est de la politique de l'eau, ma collègue Béatrice Fraiteur exprimera le point de vue du PSC.

En conclusion, nous n'avons pas d'a priori défavorable quant aux sociétés d'économie mixte. Mais, nous pouvons difficilement admettre que l'opération soit encore aussi « brumeuse » dans un secteur économique où chacun sait que le privé se bat pour les parts de marché. On ne peut se proclamer avec fierté le sauveur du budget 1997 alors que la solution prônée est aussi peu clairement définie. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Decourty.

**M. Willy Decourty.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, mon intervention va porter



essentiellement sur les contrats de quartier. Comme vous le savez, ces contrats de revitalisation couvrent une période de quatre ans, compte non tenu de deux années supplémentaires destinées à achever les investissements entamés.

Nous avons parcouru, aujourd'hui, un peu plus de la moitié de la période de réalisation de ces contrats. Nous pouvons donc dégager, à ce stade-ci, quelques réflexions sur leur fonctionnement, dans la mesure où les crédits prévus au budget 1997 sont en augmentation et où quatre nouveaux contrats doivent être lancés l'année prochaine... Il n'est donc pas inutile de s'attarder quelque peu sur le sujet.

Ma première réflexion porte sur l'aspect fondamentalement positif que recouvre l'approche intégrée de la vie d'un quartier. J'entends par approche intégrée la faculté qu'offrent les composantes de ces contrats d'appréhender la vie du quartier dans sa globalité et non plus au travers des prismes additionnels que constitue l'examen des problèmes à la lueur de leur classification. Habitat vétuste, recherche d'emploi, difficultés sociales, insécurité, vandalisme, bref, autant de facteurs que l'on a l'habitude de traiter de manière quasi séparée, en fonction de spécialisations comme si les causes s'exerçaient de façon indépendante, comme si l'œil de l'urbaniste pouvait suppléer la fibre de l'assistant social, par exemple...

Le contrat de quartier offre une vision plus nuancée des types de problèmes qui se posent ainsi que du degré de leur imbrication et donne à leur analyse une dimension fondamentalement plus humaine que l'approche statistique classique.

Sur le plan du logement, par exemple, il permet de répondre à des besoins spécifiques, propres à certains types de familles, les familles nombreuses, bien sûr, mais aussi les foyers dont les pratiques culturelles engendrent d'autres besoins ou modifient l'utilisation traditionnelle des espaces habités, ce que le seul regard de l'architecte est, en principe, incapable de mesurer... On peut ainsi mieux appréhender les difficultés qu'éprouvent les enfants en âge de scolarité confinés dans des habitations exiguës peu propices aux activités studieuses. On peut également apprécier la nécessité d'aménager dans ces quartiers des espaces de rencontre et de défoulement pour des jeunes et des adolescents qui n'ont bien souvent que la rue pour seul refuge.

La plupart des habitants, dans ces périmètres, sont des gens à faibles revenus. Leur condition sociale — ou leur origine culturelle — ne doit pas pour autant les exclure du confort minimal que l'on est en droit d'attendre dans un logement même modeste. Les pouvoirs publics ont là un combat à mener et les contrats de quartiers constituent des outils appréciables s'ils sont correctement utilisés. Ils permettent, en tout cas, dans les opérations de revitalisation, de dépasser la brique et la technique et de replacer le citoyen au centre des préoccupations, par une démarche plus personnalisée, et donc plus humaine, plus efficace.

Une conséquence non négligeable est le rapport de confiance qui s'établit progressivement entre les habitants concernés et les pouvoirs publics par l'intermédiaire d'agents communaux qui vivent les problèmes sur le terrain et non au travers d'un prisme administratif déformant. Désormais, le quartier n'est plus vécu comme un lieu abandonné et la confiance que suggèrent les investissements publics commence à provoquer un effet d'entraînement chez les petits propriétaires privés qui, à leur tour, consentent des efforts de rénovation et d'embellissement.

Plus difficile, il faut le reconnaître, est la collaboration avec le secteur privé susceptible d'épauler les investissements publics. La conjoncture n'est pas des meilleures, il est vrai, mais sans doute la philosophie des contrats de quartier dénote-t-elle avec la préoccupation première de la rentabilité et du profit qui motive généralement les investisseurs classiques. Dans ce cas-ci

également, l'initiative publique constitue le moteur indispensable à cette collaboration qui doit s'établir sur des bases rassurantes et confiantes.

Mais un contrat de quartier, aussi équilibré et aussi motivant soit-il, n'est pas dissociable pour autant des spécificités et de l'environnement de son périmètre. Vous me permettrez ici d'avoir une pensée pour Ixelles et pour le contrat de la rue Gray dont je m'occupe. Cette rue, située dans une vallée qui relie la commune d'Etterbeek à la Place Flagey, est soumise à des inondations régulières et à une humidité permanente. Depuis 1989, les responsables ixellois portent un dossier qui prévoit l'élargissement du collecteur de la rue Gray et la construction d'un bassin d'orage en amont — on sait aujourd'hui que c'est sous la place Flagey. Ces travaux relèvent des compétences régionales. Ils comportent d'indiscutables difficultés et, en outre, ne sont pas les seuls sur le marché hydraulique à devoir être exécutés. Une première phase est aujourd'hui réalisée; il s'agit de l'élargissement de la section du collecteur située sous le pont de l'avenue de la Couronne. Pour les phases ultérieures, la procédure d'adjudication est achevée et les travaux devraient débiter début 1997.

Je me réjouis au passage du fait que le Gouvernement ait octroyé hier les crédits nécessaires à la poursuite des travaux.

Je souhaitais lancer un regard appuyé en direction du Ministre responsable, M. Didier Gosuin, mais il est absent. Je m'adresserai dès lors à MM. Chabert et Tomas qui se feront mes interprètes, et j'insisterai sur l'impérieuse nécessité de mener à terme, et en respectant un calendrier de plus en plus serré, ce dossier fondamental pour le centre d'Ixelles. C'est de sa bonne fin que dépend le réaménagement complet de la place Eugène Flagey qui est un centre vital pour la commune d'Ixelles, tant au niveau de la mobilité que sur le plan économique et culturel. Mais c'est de ce dossier aussi que dépend la réussite du contrat de quartier, car si la question des inondations n'est pas résolue, les centaines de millions investis dans la réalisation de ce contrat l'auront été en vain. L'habitat rénové aura tôt fait de se dégrader sous les attaques de l'humidité et de l'eau. Et ce sera un douloureux échec pour les pouvoirs publics concernés, la Région et la Commune, qui perdront, par la même occasion, la confiance que les habitants leur avaient à nouveau accordée. C'est pour ceux-ci aussi que je me tourne, avec confiance, vers le Gouvernement en lui demandant vigilance et cohésion, car si les matières sont gérées de manière indépendante, elles sont solidaires entre elles sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Nagy.

**Mme Marie Nagy.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je commenterai brièvement les deux interventions des présidents de groupe du PS et du PRL-FDF. Je souhaiterais en effet mettre en évidence le fait que cette majorité qui nous présente aujourd'hui son budget, n'a pas réellement de projet de Gouvernement mais au moins deux approches fort différentes des problèmes.

Dans son intervention, le président du groupe PS n'a relevé que les compétences des Ministres PS du Gouvernement. Il n'a pratiquement pas fait allusion aux problèmes généraux qui se posent au Gouvernement ou à l'évolution générale des budgets. Cependant, il s'est réjoui, notamment, de la politique menée en matière d'emploi — l'intervention de Mme Huytebroeck vous a donné un aperçu de notre position en la matière — de la politique en matière de logement ou de la solidarité entre les communes.

Le président du groupe PRL-FDF, quant à lui, a d'abord précisé qu'il rejoignait l'approche de M. Chabert, du point de vue budgétaire. Il nous a également parlé de la solidarité entre communes. Selon lui, il existe deux catégories de communes:



celles qui sont confrontées à des problèmes sur le plan structurel et celles qui apportent à la Région — c'est là une approche particulièrement intéressante — l'impôt dont elle se nourrit. Voilà comment d'aucuns envisagent la solidarité régionale ! Quand les Flamands disent que la Flandre nourrit la Wallonie, tout le monde est outré et considère que cette théorie casse l'idée même de solidarité. Mais après l'intervention de M. Hotyat à cette tribune — j'y reviendrai — les libéraux n'hésitent pas à proclamer, sans aucune gêne, que certaines communes — probablement celles qu'ils représentent ! — nourrissent les autres communes de notre Région.

J'en arrive à présent à l'approche socialiste. Je tenterai de confronter les positions défendues par M. van Weddingen et M. Hotyat. Pour ce faire, je reprendrai certains propos de Mme Mouzon, selon laquelle le problème des communes se résume d'une autre manière. D'après elle, « c'est dans les communes où le logement est bon marché que l'impôt est élevé et c'est dans les communes où le logement est cher, que la fiscalité est faible ». Cette approche, très différente de la première, met en évidence une manière tout à fait opposée de voir cette ville. Tout d'abord, les communes centrales connaissent des problèmes liés au bâti ancien; elles ont été abandonnées par la population à hauts revenus qui est allée s'installer soit à la périphérie soit dans la seconde couronne. Les communes plus aisées de notre Région ne considèrent pas cette ville comme une entité unique avec un centre utilisé par l'ensemble de ses habitants mais comme une entité morcelée entre 19 communes qui n'auraient pas un intérêt commun.

**M. Eric van Weddingen.** — Ce n'est pas du tout la conclusion de la description que nous avons faite. Vous avez cité celle de Mme Mouzon et la mienne; elles sont toutes deux exactes et ne sont pas incompatibles. Si vous disposez de la suite de mon discours, tâchez d'y trouver quelque chose qui soit contraire au principe de solidarité. Je me suis réjoui du fait que l'on ait donné davantage de moyens aux communes structurellement en difficulté, car cela leur permettra d'éviter certains chancres et d'attirer à nouveau les contribuables intéressants dont la Région a besoin.

**Mme Marie Nagy.** — Je vous laisse la responsabilité de déclarer que les deux approches sont les mêmes, Monsieur van Weddingen. Pour ma part, je pense avoir très clairement exprimé le fait qu'elles ne sont pas identiques. L'une part d'une problématique sociale réelle, d'une mise en évidence de la disparité des situations socio-économiques et de la fiscalité. Quant à vous, vous mettez en évidence le fait qu'au fond, des communes paient pour d'autres. Ce n'est pas exactement la même approche de la solidarité régionale.

**M. Eric van Weddingen.** — Ces deux approches ne sont en tout cas pas incompatibles. C'est cette différence de conception qui fait toute la richesse de cette majorité.

**Mme Marie Nagy.** — Je me réjouis qu'elles ne soient pas incompatibles puisque cela nous permet d'avoir un Gouvernement pour la Région de Bruxelles-Capitale. Mais, d'un point de vue politique, je pense que cela explique tous les problèmes qui se posent et la manière dont les socialistes se cantonnent dans leurs compétences. Ils ne s'occupent pas de ce qui se passe dans les autres Ministères; ils sont contents d'avoir sauvé les meubles en ce qui concerne leurs propres compétences et, pour le reste, ils n'assument aucune responsabilité sur la manière de gérer la Région. Vous conviendrez avec moi qu'il ne s'agit pas là d'un grand projet politique pour Bruxelles.

**M. Eric van Weddingen.** — Vous apprécierez notre hauteur de vues qui ne faisait pas de différence.

**Mme Marie Nagy.** — La vision que nous, écologistes, avons de la solidarité entre les habitants de la Région s'exprime par l'attachement aux politiques régionales. En effet, à nos yeux, c'est cette institution régionale qui permet intrinsèquement d'assurer une solidarité et une gestion unifiée de la Région.

Alors que la Région éprouve les pires difficultés à boucler son budget, les moyens transférés aux communes sont préservés et même augmentés de façon significative. C'est ainsi que la dotation générale aux communes augmente de 7,6 pour cent. Il convient de comparer cette augmentation au taux de croissance de 1,04 pour cent des dépenses primaires pour le budget régional. Si l'on ne peut ignorer la situation difficile de certaines communes, on doit s'interroger sur l'opportunité de la démarche qui consiste à guérir un patient en rendant malade le médecin lui-même.

Il nous semble, en outre, que l'on a été assez loin dans les mécanismes de solidarité. Des communes vivent, en effet, dans une opulence d'autant plus choquante que l'accroissement de la pauvreté et de la dualisation est indéniable ailleurs.

**M. Eric van Weddingen.** — C'est tout à fait faux. Vous connaissez mal la situation des communes qui ont moins de difficultés que d'autres.

**Mme Marie Nagy.** — Je vous inviterai à visiter les quartiers centraux de la ville. Vous verrez alors ce que j'entends par la dualisation extrêmement forte qui s'installe en ville.

**M. Eric van Weddingen.** — Vous avez dit: des «communes».

**Mme Marie Nagy.** — Dans certains quartiers, les trottoirs sont complètement défoncés, les maisons sont en très mauvais état et l'éclairage est lamentable. En revanche, certains quartiers — que je connais sans vraiment les fréquenter — sont entretenus, soignés et nettoyés. Je pense qu'il faut donc tenir compte de cette différence.

**M. Eric van Weddingen.** — Vous avez parlé de la manière dont vivent les communes. Certaines communes, dont les habitants sont riches, vivent très modestement; d'autres, dont les habitants sont pauvres, ont un train de vie moins modeste.

**Mme Marie Nagy.** — Il y a également des communes qui thésaurisent — pour ne pas citer celle de votre Collègue, M. Clerfayt.

Par ailleurs, il est très difficile pour Bruxelles d'être reconvenue comme Région à part entière, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les interventions de MM. Decourty et Clerfayt ont bien montré combien il est difficile, même pour les députés élus de cette Région, d'en assumer globalement l'avenir. Au cours de leurs exposés, ils se sont fait les porte-parole de leur commune respective, sans exprimer le moindre signe de compréhension de l'enjeu régional.

**M. Eric van Weddingen.** — La survie financière de la Région passe par les communes.

**Mme Marie Nagy.** — Il nous semble donc que le taux de croissance des transferts aux communes devrait au maximum suivre le rythme de croissance des dépenses primaires de la Région. Sans cela, nous risquons de rendre notre Région exsangue, ce qui ne résoudrait certainement par le problème de nos communes.

J'en viens au logement. Je me réjouis de la présence parmi nous du Secrétaire d'Etat responsable de ce secteur. Si l'on

étudie l'évolution des moyens affectés au logement dans les budgets au cours de ces dernières années, on s'aperçoit que le total de ces moyens se situe à un niveau plancher, cette année, de 4,1 pour cent, alors qu'il atteignait encore 8 pour cent en 1992. Dès lors, si l'on compare la proportion du budget logement, sur une période de cinq ans, à l'ensemble des dépenses de la Région, on constate une diminution de moitié. Ce constat cadre mal avec les déclarations répétées selon lesquelles le logement allait constituer un des piliers de la reconquête de l'habitat et de la lutte contre l'exclusion sociale. Lorsque j'analyse le principal programme de la division logement, mon attention est attirée par la chute spectaculaire du remboursement de la dette du logement social. Après avoir atteint 1,9 milliard de francs pendant plusieurs années, elle est tombée à 450 millions de francs en 1996 et à 300 millions de francs en 1997.

Cette réduction du remboursement laisse évidemment une marge de manœuvre dont bénéficie principalement la rénovation du logement social. Ce choix ne peut être critiqué. Nous affirmons depuis des années que la priorité des investissements devrait être donnée à la rénovation du parc existant. Nous nous réjouissons donc de voir les choses évoluer dans le sens que nous souhaitons, même si cette évolution n'est encore que partielle. Nous pensons cependant, Monsieur le Secrétaire d'Etat, qu'il faut aller plus loin. Nous affirmons, à l'instar de ce qui est déclaré dans le PRD, que la politique d'investissement en matière de logement social doit être fondamentalement repensée, en privilégiant, outre la rénovation du parc existant, l'achat-rénovation et le développement des Agences immobilières sociales. Il est vrai qu'un début de budget existe, mais vous conviendrez, Monsieur le Ministre, que 10 millions de francs est une somme relativement faible vu l'ampleur des ambitions.

**M. Eric Tomas, Secrétaire d'Etat.** — Il faut un début à tout, Madame Nagy.

**Mme Marie Nagy.** — C'est ce que j'ai dit.

Venons-en à l'un des principaux outils dont dispose la Région pour mener sa politique de logement : le Fonds du Logement.

Vous avez modifié cette année le mécanisme de financement du Fonds en vous inspirant de ce qui a été fait en Wallonie. Ce système fait à la fois appel à une dotation régionale de 336 millions et à un emprunt de 660 millions. Il a l'avantage de maximiser le pouvoir d'investissement du Fonds en limitant l'intervention régionale. Dès 1993, nous suggérons au Ministre Gosuin de s'orienter vers cette formule. Nous ne pouvons donc qu'approuver le choix fait aujourd'hui.

Enfin, comment passer sous silence l'attente d'une réforme des ADILS, que le secteur attend depuis plus de dix ans ?

Les ADILS représentent, pour de nombreuses personnes à bas revenus, l'unique espoir d'occuper un logement décent. Nous ne reviendrons pas maintenant sur les nombreux problèmes et lacunes du système, que ce soit au niveau des conditions d'octroi ou au niveau de la gestion des demandes.

Nous nous réjouissons que vous annonciez aujourd'hui une campagne d'information à ce sujet. Nous espérons, Monsieur le Ministre, qu'au vu des répercussions sociales de cette question, le budget pourra suivre et même être renforcé. En effet, il s'agit là d'une sorte de politique de prévention à l'égard de personnes se trouvant dans une situation sociale de plus en plus précaire.

Mon intervention sur la question de l'administration sera fort brève, puisque mon temps de parole est limité.

**M. Philippe Debry.** — Il faut tenir compte des interruptions de M. van Weddingen !

**Mme Marie Nagy.** — Concernant la refonte de l'administration, M. Grijp nous avait annoncé un programme fort ambitieux prévoyant l'organisation d'examens et la statutarisation d'une partie des contractuels. Or, force est de constater que, si ces examens ont été organisés, le budget prévoit à la fois une augmentation des dépenses en matière de personnel statutaire et un accroissement des dépenses pour le personnel contractuel. Cela signifie que l'on ne réduira pas le nombre de contractuels engagés dans l'administration, contrairement à ce que l'on aurait pu espérer dans le cadre d'une bonne gestion du personnel. Par ailleurs, et cela nous ramène à l'actualité, le fait que le Ministre n'ait pas fixé le cadre organique du ministère, et qu'il ne puisse pas le faire en raison du manque de cadre linguistique, pose le problème de la nomination effective de personnes qui auraient réussi l'examen de statutarisation.

Ces derniers jours, nous avons assisté à un nouvel épisode des échanges d'amabilités, coutumiers entre les différentes tendances politiques de la majorité. Cette fois cependant, c'est au sein même de la fédération, qui se proclame « majorité de la majorité » qu'a lieu l'échange. On nous a dit vouloir marquer un accord de courtoisie linguistique pour les contractuels communaux; cela répondrait à une demande que l'on peut apprécier de différentes manières. Par exemple celle-ci : dans les communes, les contractuels sont soumis à un minimum de règles linguistiques, comme c'est le cas pour le personnel statutaire.

Le Ministre Gosuin et le Gouvernement signent cet accord, qui impose des conditions de connaissance linguistique également aux agents contractuels. Suite à une montée de fièvre, M. Maingain disait sur Télé-Bruxelles : « Il faut que les femmes flamandes paient cet accord ». Ce sont ses propres termes. Voilà une approche bizarre de la politique, mais ce n'est pas nouveau. Enfin, comment les Flamands vont-ils payer cet accord de courtoisie linguistique ? Par l'établissement de cadres linguistiques, ce à quoi ils étaient déjà obligés ? Sans quoi toute l'opération de statutarisation, la question de l'élaboration des cadres ne pourraient être réalisées ? Nous avons encore assisté à une manipulation sur le thème du nationalisme et de la pseudo-avancée francophone en échange d'une obligation de bonne gestion et de réalisation de l'accord de majorité. J'ai déjà vu des accords de dupes, mais celui-ci mérite mes félicitations, Monsieur Chabert !

**M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures.** — Il faut dire cela à M. Vanhengel qui m'attaque. Il est encore en train de convaincre les journalistes !

**Mme Marie Nagy.** — Non seulement vous jetez de la poudre aux yeux, à condition que l'on ait cru M. Grijp quand il prétendait vouloir réorganiser l'administration, que vous avez d'ailleurs mis six années à désorganiser complètement, mais nous allons au-delà des lois linguistiques. Celles-ci sont censées protéger les minorités et l'emploi des personnes unilingues en tenant compte des affaires traitées. Il n'y a pas à discuter. Lors du cadre linguistique en voie d'être cassé depuis que l'auditeur a rendu un avis dans ce sens, vous avez essayé de tricher, Monsieur Chabert, sur le comptage de ces affaires traitées.

**M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures.** — Mais pas du tout.

**Mme Marie Nagy.** — Tout le monde le sait, Monsieur Chabert.

**M. Jos Chabert, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures.** — C'est tout à fait contraire à la vérité. Si vous utilisez de tels termes, je réagis.

**Mme Marie Nagy.** — Je les maintiens.

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Nous ne nous sommes pas contentés du seul critère du volume des affaires, nous y avons ajouté les six autres critères prévus par la loi et par l'interprétation qu'en fait le Conseil d'Etat.

**Mme Marie Nagy.** — Ce n'est pas ce que dit l'auditeur du conseil d'Etat.

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Non, Madame Nagy. Avant d'affirmer de telles choses, il faut les vérifier.

**Mme Marie Nagy.** — Monsieur Chabert, vous pouvez prendre l'air outré de quelqu'un qui entend une vérité blessante.

C'est de notoriété publique, et confirmé par l'avis de l'auditeur du Conseil d'Etat; je maintiens que des manipulations qu'on peut qualifier de tricheries existent dans la détermination de ce cadre. C'est pourquoi l'auditeur propose que celui-ci soit cassé.

**M. Jos Chabert,** — Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Je vous prie de lire l'avis de l'auditeur. Il n'y est pas question de ce que vous affirmez. Avant d'accuser quelqu'un de tricher, voyez au moins si votre dossier est bien étayé. Alors seulement vous pourrez vous permettre de citer l'auditeur. Vous ne lisez pas son avis, vous le citez de mémoire. Voulez-vous le lire textuellement? Son seul reproche est de trouver l'examen insuffisamment approfondi. Il ne fait allusion à rien de ce que vous insinuez.

**Mme Marie Nagy.** — Nous réglerons cette affaire à un autre moment. Je maintiens mon discours: dans les informations et les comptages faits pour établir le nombre de dossiers traités il y a un problème.

Maintenant, il y a un accord pour faire «payer» les Flamands, en détournant la loi, en considérant des aspects autres que le comptage des affaires traitées.

Le 13 décembre, j'interpellerai le Ministre pour savoir de quoi il s'agit. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser sur l'avancée des francophones.

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — La loi c'est la loi.

**Mme Marie Nagy.** — Plus inquiétant encore: les déclarations de M. Hasquin nous démontrent, pour peu que l'on ait cru autre chose, que les partis traditionnels ne savent approcher l'administration qu'en termes de «lotissements participatifs». Ce que Louis Michel appelait la dépolitisation était en fait un pléonasme du «rééquilibrage en faveur des libéraux».

Je vous invite, Monsieur le Ministre, à réfléchir à ce qui se passe aujourd'hui dans la société belge. Petit à petit, l'appareil public apparaît complètement destabilisé, à cause de la répartition entre partis. Cela mine le fonctionnement de l'administration. De plus, la volonté d'attribuer à chacun des étiquettes politiques est contraire à un principe fondamental de notre démocratie: celui de l'égalité des citoyens.

Enfin, M. Grijp avait fait grand foin l'année passée de ses opérations de réduction du temps de travail dans l'administration régionale. A l'occasion de l'examen du budget, il s'est avéré que la réduction du temps de travail n'était pas du

tout appliquée. Vu le retard, ce ne sera pas fait l'année prochaine.

Je voudrais encore commenter la division 16 et son programme consacré à l'aménagement du territoire. J'aborderai ainsi la question du PRD. C'est la matière qui exprime le mieux la schizophrénie qui caractérise cette majorité. Alors que la majorité de la majorité a pour principal souci de détricoter ce plan de développement, — auquel M. Gosuin a adhéré en son temps —, mais qui a toujours été contesté par les libéraux, les socialistes restent quant à eux terrés, jurant de rester attachés à ce plan qui n'existe plus que dans leur tête. La question est importante. Je cite, suivant le rapport, le Ministre-Président: «l'ensemble des politiques devrait être conforme au PRD». Cela nous vaut encore la commande d'une étude sur l'évaluation de la mise en œuvre de la partie non réglementaire de ce plan, à terminer en 1997. Le programme 1, consacré à la planification urbanistique à caractère réglementaire, a valu au Ministre Hasquin de se lancer dans des explications sur la manière de remettre en question le PRD, via le futur PRAS.

Que reproche-t-on à ce plan? Nous avons entendu à cette tribune, M. Cools, notamment, utiliser des formules du type «plan trop rigide». Mais, si l'on effectue une analyse plus fine, on doit se référer aux déclarations du Ministre Hasquin: «En réalité, il y a un grief majeur contre le PRD. Il a trait au carcan réglementaire, mis autour du développement de la fonction administrative» ou, si vous voulez, de l'extension des bureaux. Pour répondre à ce problème, le Ministre Hasquin «propose de prévoir dans le futur PRAS une interprétation particulière des dispositions réglementaires du PRD dans les périmètres de protection du logement. Il s'agirait de prévoir un minimum de mètres carrés de logement obligatoire et de faire sauter les plafonds des bureaux autorisés dans un îlot.»

Nous voilà donc revenus au passé. Mais, avec M. Hasquin, cela semble une constante: plus on avance, plus on retourne en arrière. Nous voilà donc revenus au temps de l'incertitude réglementaire, qui fait naître les espoirs les plus fous chez les promoteurs immobiliers. Cela a pour conséquence majeure de recréer un climat propice à la spéculation, avec les phénomènes qui y sont liés: abandon d'immeubles, taudification, éventuelles démolitions avec création de friches urbaines dans les quartiers centraux de la Ville.

La rage destructrice dont est victime cette ville depuis plus de 30 ans, trouve à nouveau des alliés, alors que s'éloigne de plus en plus l'objectif pourtant inscrit dans le PRD, de revitalisation urbaine et de repeuplement, étant donné que l'on est loin de garder les habitants à Bruxelles, voire de les faire revenir. A cet égard, les socialistes, tétanisés, puisque minoritaires au sein de la majorité, restent muets. Pour le reste, on trouve dans ce programme les grands classiques qui, cependant, avaient été tant critiqués par les libéraux dans l'opposition.

On fera pour le futur PRAS autant d'études que pour le PRD, mais avec d'autres bureaux d'études, rééquilibrage oblige! On nous annonce monts et merveilles pour les plans communaux de développement, qui devraient bénéficier de l'établissement de la situation de droit et de fait des affectations.

Je mets en doute, vu l'ampleur de la tâche et la faiblesse structurelle de l'Administration de l'Urbanisme, que le délai pour l'adoption des PCD puisse être respecté. Rappelons, Monsieur le Ministre, qu'il est toujours fixé, selon la déclaration gouvernementale, pour la fin 1997.

Enfin, on entreprend des études sur des sujets déjà étudiés. Citons, comme exemple, une nouvelle étude sur les plus-values possibles, en cas de modification des affectations sur la zone du canal, avec comme conséquence majeure, la dérégulation et la destabilisation des investissements industriels dans cette zone.

Peut-être est-ce la raison pour laquelle les citoyens ne se retrouvent plus dans la politique, à cause du double langage, tenu par les élus selon qu'ils siègent dans l'opposition ou dans la majorité.

Cela prouve aussi qu'il ne suffit pas d'avoir une alternance politique pour changer. Une véritable alternative est nécessaire pour changer la culture politique ambiante si l'on veut vraiment débloquer la société. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO-PSC.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mijnheer de Voorzitter, sta mij toe nog enkele bedenkingen te formuleren bij de begroting 1997. Ik sluit mij uiteraard aan bij het betoog dat CVP-fractie leider Vandebossche hier gisteren heeft gehouden.

Twee elementen zijn heel belangrijk voor het welslagen van het stadsproject voor Brussel, namelijk de huisvesting en de werkgelegenheid.

Huisvesting is sinds kort een grondrecht in België. Gelukkig, want zonder dak boven het hoofd, is elke dag onzeker, is er geen geborgenheid, kan een mens niet aan zijn toekomst werken. In het beleid ligt terecht de nadruk op de sociale huisvesting, in de brede zin van het woord, want in Brussel komt heel wat mense-lijke nood samen.

Wij verheugen ons erover dat de Regering haar inspanningen in de sector van de sociale huisvesting voortzet. Wij weten echter dat er geen grote dingen meer kunnen gebeuren. De inspanningen slaan immers vooral op renovatie van het bestaande. Ondertussen blijven de wachtlijsten heel lang. Verhuizen naar aangepaste woningen wordt iets vergemakkelijkt, maar toch zijn er geen spectaculaire veranderingen in zicht.

De recente ministeriële besluiten van Staatssecretaris Tomas die de solidariteitsbijdrage invoeren voor de hogere inkomens kunnen misschien een bijkomende verschuiving in de hand werken, doordat bepaalde huurders geneigd zullen zijn de sociale huisvesting te verlaten voor een woning op de vrije markt. Toch kunnen wij van deze maatregel niet zo veel verwachten.

Ik meen dan ook dat er voor andere hefboomen in de sociale huisvestingssector moet worden gekozen. Wellicht zit er meer toekomst in de uitbouw van de sociale verhuurkantoren. Met deze formule wordt het leegstaand patrimonium opnieuw geïntegreerd in de woningmarkt aan voorwaarden die én voor de eigenaar én voor de « sociale » huurder aanvaardbaar zijn. Met het oog op een verdere uitbreiding van deze formule moeten de bestaande initiatieven met de grootste aandacht worden gevolgd.

In dit verband wil ik ook de aandacht van de betrokken Staatssecretaris vestigen op de afschaffing van de 20 procent-regel. Tot voor kort mocht de sociale huurprijs nooit meer bedragen dan 20 procent van het inkomen. De afschaffing van deze regel is een probleem voor de laagste inkomens, zeker voor de gezinnen met kinderen. Die zien hun krap gezinsbudget nog eens verminderen. Met deze maatregel komt de opvoeding van de kinderen nog meer in het gedrang. Ik nodig Staatssecretaris Tomas uit deze maatregel aan te passen ten gunste van de armste gezinnen met kinderen.

Het Woningfonds van de gezinnen is eveneens een interessant instrument, maar is nog te veel afgestemd op de laagste inkomens. Deze vaststelling is niet in tegenspraak met mijn pleidooi voor meer aandacht voor de armste gezinnen. In Brussel moet er ook een beleid zijn voor de middeninkomens. Het Woningfonds zou zich ook tot deze groep moeten richten. De

inkomensgrenzen van het Woningfonds zijn veel te laag. We stellen vast dat mensen met een vervangingsinkomen via deze weg een woning kunnen verwerven. Een jong gezin met twee bescheiden inkomens komt echter niet meer in aanmerking. Natuurlijk denk ik er niet aan die eerste categorie een woning te ontzeggen, maar ik kan niet aanvaarden dat de tweede categorie niet in aanmerking komt om een woning te verwerven. Deze laatste groep kan nochtans een grote bijdrage leveren tot de draagkracht van dit stadsgewest. Ik vraag de Regering dan ook hier dringend maatregelen te treffen om de groep van de middeninkomens aan te trekken en te verankeren in Brussel.

Dan wil ik nog de aandacht vestigen op een ander aspect dat buiten deze begroting valt, maar waarmee in de volgende begroting misschien wel rekening kan worden gehouden. Betaalbare woningen moeten in een aanvaardbare omgeving liggen. De wijkcontracten zijn positief omdat daarin rekening wordt gehouden met de omgeving van de huisvesting. Door een gebrek aan middelen zijn er nog te weinig wijkcontracten. Daarom stel ik voor samen te werken met de privé-sector, vooral met privé-personen. In ruil voor renovatie-inspanningen van de woningeigenaars zou de overheid inspanningen kunnen doen om straten, voetpaden en pleinen te vernieuwen en van groen te voorzien.

De Regering legt terecht de klemtoon op de sociale huisvesting, maar ik denk dat ze dat ook iets nadrukkelijker mag doen voor huisvesting voor de middeninkomens. Het Brussels huisvestingsbeleid moet op korte termijn uitgroeien tot een evenwichtig tweesporenbeleid. Hopelijk kunnen wij hierover concrete voorstellen verwachten.

Mijn tweede aandachtspunt betreft de werkgelegenheid voor laaggeschoolden. Laaggeschoolden zijn niet per se mensen die het onderwijs niet aankunnen. In Brussel, misschien nog meer dan in de andere gewesten, zijn er heel wat laaggeschoolden met veel capaciteiten. Door gebrek aan een goede omkadering en omstandigheden — inherent aan gezin, milieu en cultuur — is het voor hen misgegaan op school. Ik ben in de begroting op zoek gegaan naar wat de Regering voor deze groep doet. Er zijn de klassieke tewerkstellingsmaatregelen, maar die bieden geen soelaas. Ik ben ervan overtuigd dat werk in de eerste plaats door het bedrijfsleven wordt gecreëerd, maar dan rijst de vraag wat er wordt gedaan om arbeidsintensieve bedrijven in Brussel te houden of aan te trekken. Wordt er reclame gemaakt voor het arbeidspotentieel dat hier aanwezig is? Worden de bedrijven behelpt om voor laaggeschoolden een opleiding *on the job* te organiseren? Ik zeg het nogmaals, deze mensen zijn niet per definitie zonder capaciteiten.

Een bedrijf staat niet op zichzelf. Ook bedrijven willen voor hun personeel en voor hun klanten in een fatsoenlijke omgeving gevestigd zijn. De rand rond Brussel biedt deze omgeving. Steeds meer bedrijven willen daarom naar de rand verhuizen. Wat doet de Brusselse Regering inzake ruimtelijke ordening, veiligheid en properheid om arbeidsintensieve bedrijven in Brussel te houden?

Hoewel er geen mirakeloplossingen zijn, moet de Brusselse overheid wakker liggen van het arbeidspotentieel dat hier aanwezig is. In haar werkgelegenheids- en economisch beleid moet zij prioritaire aandacht geven aan de groep van de laaggeschoolden, meer dan vandaag het geval is. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai d'abord sur deux points du budget: le premier relatif à la politique de l'eau (division 18), du Ministre Gosuin, et le second relatif aux Monuments et Sites (division 17), du Ministre Picqué.

Concernant la politique de l'eau, lors de la discussion de l'ordonnance relative à la taxe sur les eaux usées, le PSC avait déjà, à maintes reprises, demandé que soit jointe au rapport une programmation pluriannuelle des travaux relatifs à l'épuration des eaux.

En effet, nous regrettons de n'avoir rien trouvé dans les budgets 1995 et 1996; nous nous inquiétions déjà du suivi de l'avancement des travaux relatifs à cette politique.

C'est vrai, et je le reconnais, que, lors de la discussion du budget 1997, nous avons reçu ce programme pluriannuel; on nous a rassurés en nous disant que les travaux de la station d'épuration Sud avançaient bien, que les cuves étaient construites, mais que ce qu'il fallait encore faire, c'était relier les collecteurs à la station Sud.

De plus, a été joint au budget 1997, un bilan budgétaire 1993-1995 relatif à la collecte et à l'épuration des eaux usées et à la lutte contre les inondations.

Ainsi, j'ai pu lire, Monsieur le Ministre Chabert, que l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 1996, pour ce programme, est de 3 907 millions et, qu'en 1995, vous aviez engagé pour 301 millions et ordonné pour 705 millions. Mais cette annexe 7 ne nous donne par les informations que nous vous avons demandées quant à la programmation pluriannuelle des travaux s'échelonnant de 1993 à 1995 et, ensuite, de 1996 à l'an 2000, tel que nous l'avions demandé en commission.

Certes, il y a des pistes budgétaires, mais elles sont souvent très floues.

Comme je l'ai dit, un programme pluriannuel global couvre les années 1996 à l'an 2000, en ce compris les dépenses relatives à la station Sud. Mais celles-ci ne nous aident pas suffisamment à y voir clair. En analysant ces fiches, on pourrait dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. En effet, à partir de 1997, il n'y aura plus de nouveaux engagements pour la station Sud et, pour 1999, vous bouclerez le programme des travaux. En l'an 2000, la station d'épuration serait dès lors opérationnelle.

En revanche, je reste quelque peu dubitative, en matière de collecte et de lutte contre les inondations: je m'étonne que vous engagiez pour seulement 580 millions en 1997 et ordonnanciez pour 253 millions alors qu'en 1998, vous programmez d'engager pour 1 430 millions et ordonnanciez pour 460 millions.

J'ai donc analysé les chiffres et tableaux et, malgré ces chiffres, je reste dans le doute. Pourquoi?

En l'an 2000, les travaux de la station d'épuration Sud seront sans doute terminés, mais les collecteurs y seront-ils reliés? Le Gouvernement aura-t-il les moyens financiers de ses ambitions ou de nos besoins? Ou bien faudra-t-il qu'il soit à nouveau imaginatif en matière de financement alternatif et qu'il «valorise» notre future station d'épuration?

Pourriez-vous nous préciser cela, Monsieur le Ministre, et joindre un programme précis des travaux à la fois de la construction de la station d'épuration Sud et des collecteurs du début des travaux jusqu'en l'an 2000? Je vous en remercie.

Concernant maintenant la division 17, traitant des Monuments et Sites, on nous a rappelé, lors de la Commission *ad hoc* que le Gouvernement avait un double objectif; à savoir, d'une part, la réaffectation du patrimoine classé de notre Région et, d'autre part, son entretien.

La question est opportune: sur 376 bâtiments classés, 114 — soit 1/3 — sont à l'abandon, dont 50 pour cent dans le pentagone.

C'est dire que le programme est ambitieux et que les moyens le sont moins. On nous a dit qu'un projet modifiant le système de

subventionnement est à l'étude; il aurait pour objectif de diminuer le taux de subvention mais d'en accélérer les délais de paiement.

On pourrait, dans la foulée, améliorer aussi les circuits d'information et les délais de traitement, à lire l'aventure actuelle des «sgraffites» de la Maison Cauchie...

Enfin, concédons que le problème est vaste. On a beaucoup classé en Région bruxelloise et la question de la réaffectation est là, comme celle des moyens.

Avouez qu'il n'est pas possible de célébrer Horta et de ne pas soutenir la restauration de la Maison Cauchie.

Le succès remporté par les journées du patrimoine, qui ont réuni quelque 170 000 personnes, traduit combien le Bruxellois est attaché à son patrimoine urbanistique, maillon et témoin de l'histoire de son passé éloigné et plus récent.

**M. Jos Chabert**, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — On attend 150 000 visiteurs pour l'exposition Horta.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Et pour la Maison Cauchie?

**M. Jos Chabert**, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Bien sûr, vous avez tout à fait raison de l'évoquer.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — On nous dit que l'essentiel de l'effort est porté sur la rénovation des églises qui, comme un chapelet, égreinent notre Région. En effet, elles témoignent de la vie collective des différents quartiers de Bruxelles.

Les églises sont historiquement et encore aujourd'hui des lieux de culte, faut-il le rappeler?

Bien sûr, j'en conviens, les églises sont aussi des bâtiments publics qui appartiennent à tous, d'autant que chacun contribue à leur entretien!

En tant que PSC, je commencerai par dire que les activités organisées dans les églises doivent avant tout répondre à leur première destination.

Mais je crois tout autant qu'une évaluation doit être faite d'un usage peut-être plus évangélique de ces bâtiments, en examinant par exemple comment ils pourraient contribuer à une politique d'accueil, de solidarité, de soins, de culture... Notre population s'appauvrit, compte tant d'isolés.

Nous réclamons depuis longtemps des politiques décloisonnées, de sorte que tous les moyens de la Région contribuent à la rendre attrayante et habitée, d'une part, et à lutter contre l'appauvrissement, la marginalisation, la dualisation, d'autre part.

Indépendamment de la question des églises, se pose celle de l'ensemble du patrimoine bruxellois: «Tours et Taxis», bâti traditionnel, quartiers anciens, ... Le budget «Monuments et Sites» est insuffisant: il faut donc nécessairement décloisonner les matières, pour réactiver en même temps que l'on réhabilite le patrimoine.

Qui dit patrimoine pense trop facilement à l'étroit «habit» culturel. Cela conduit à une impasse. Comme pour les autres matières, ce qu'il faut, c'est de l'imagination avant tout. C'est malheureusement et manifestement la chose la plus difficile à trouver. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Draps.

**M. Willem Draps.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, si j'ai tenu à m'inscrire à l'issue de cette litanie de critiques et de contentements qu'il vous a été donné d'entendre depuis hier, Monsieur le Ministre du Budget, et qui s'adressaient, bien souvent, à vos Collègues qui n'ont pas estimé devoir être présents durant ce débat, c'est d'abord pour constater avec la même satisfaction que vous qu'apparemment, ce budget 1997 de notre jeune Région se clôture sans trop de difficulté.

La Région ne lèvera pas d'impôts nouveaux l'an prochain et cela est primordial pour nous, libéraux. Les normes dictées par l'objectif de convergence européen — objectif de Maastricht — et les recommandations du Conseil supérieur des Finances sont respectées. Les titulaires de tous les départements régionaux ont clamé à l'envi leur satisfaction de pouvoir poursuivre les politiques qui leur sont chères dans chacune de leurs compétences.

A cet égard, l'augmentation en crédits de dépenses d'une série de fonctions de notre budget régional en témoigne de manière particulièrement claire.

Tout semble donc baigner dans l'huile au niveau régional; d'importants programmes d'investissements — je songe au prolongement du métro, aux stations d'épuration, à l'épuration des fumées de l'incinérateur, à l'aide sociale, à la politique de l'emploi chère à M. Picqué, au logement social, par exemple —, montrent que toutes ces politiques sont confortées à la grande satisfaction des Ministres qui en assurent la responsabilité.

Cependant, il reste une ombre au tableau de votre budget.

Dans ce tableau synthétique qui a été publié lors de la présentation du budget, apparaît d'emblée la diminution des crédits de transferts vers les communes. Toute la politique d'aide aux communes, qui figure à la division 14 de votre budget, suscite la plus vive inquiétude auprès de nombre de municipalistes, comme vous l'avez déjà entendu hier.

L'évolution à laquelle nous assistons à cet égard est vraiment très préoccupante; je ne voudrais pas refaire ici intégralement la brillante démonstration à laquelle se sont livrés hier MM. Cools et de Lobkowicz.

Incontestablement, des mécanismes de plus en plus pervers sont mis en place au nom d'un principe que nous ne contestons pas: la solidarité entre les communes. Ces mécanismes entraînent une inégalité de plus en plus grande entre les citoyens de notre Région.

Monsieur le Ministre, vous savez que la Belgique est l'un des pays qui connaît le taux de progressivité le plus important en matière d'impôt sur les revenus des personnes physiques. Il n'y a rien de comparable entre l'impôt que paie un cadre en Allemagne, par exemple, ou en France, par rapport à ce que le même cadre paie en Belgique. Un des éléments de démotivation au travail dans notre pays est sans conteste cette progressivité atypique et excessive des barèmes à l'impôt des personnes physiques.

A cet égard, par ce mécanisme, les habitants de quelques communes de notre Région bruxelloise constituent, en contribuant ainsi à la manne des finances régionales, la majeure partie des recettes à ce titre. C'est ce mécanisme qui s'applique et que personne ici n'a le pouvoir de mettre en cause.

Ainsi, l'habitant de Woluwe-St-Pierre contribue en moyenne quatre fois plus que celui de St-Josse à la recette de l'impôt des personnes physiques.

Ces mêmes habitants se voient une nouvelle fois pénalisés par une répartition triplement injuste du Fonds de la dotation générale des communes. Les injustices qui se sont succédé dans le temps ne sont certes pas toutes imputables à votre Gouvernement régional, puisque la première d'entre elles remonte à 1976.

Il faut savoir qu'à cette époque, il y a eu un véritable hold-up sur la part des Bruxellois dans le Fonds des communes, auquel ont participé, j'en conviens, d'éminents Ministres wallons de l'époque.

Effectivement, je n'essaie pas ici de dire que c'est la faute à telle famille politique, que c'est la faute aux Flamands ou aux Wallons; je dis qu'il existait alors, une conjonction d'intérêts antibruxellois qui a fait en sorte que la part de Bruxelles dans le Fonds des communes a été rabaissée, en une seule année, de manière brutale, au profit des deux autres Régions du pays. C'est là qu'il faut trouver la principale cause de l'endettement extraordinaire qu'ont connu nos communes entre 1976 et 1982, date à laquelle les Ministres Demuyter, Hatry et ensuite de Donnée se sont attelés à résorber l'endettement spectaculaire que connaissaient nos communes bruxelloises au début des années 1980.

C'était l'époque où l'on recherchait de l'argent auprès des banques étrangères, où l'on essayait de nouer les deux bouts en fin de mois et où l'on avait accumulé des retards énormes, notamment auprès d'organismes comme l'ONSS.

De cette situation, nous sommes progressivement sortis et nous avons alors commis, et ici nous nous rapprochons de notre débat budgétaire et du fait régional, une deuxième injustice en votant une ordonnance fixant les critères de répartition de cette dotation des communes, qui — je le rappelle — est quand même un enjeu non négligeable, puisque près de 7 milliards sont inscrits en dépenses à notre budget régional à ce titre.

Cette ordonnance de 1994, M. de Lobkowicz en a parlé hier soir, établit des critères évidemment taillés sur mesure pour certaines communes. Ce ne sont pas tellement les critères, mais bien la pondération de ceux-ci qui fait en sorte qu'en réalité, l'on aboutit aux résultats que certains souhaitent pour régler un équilibre qui leur est propre et dont l'alchimie échappe, en réalité, à toute objectivité.

Outre ces critères sur mesure, on assiste, Mme De Permentier l'a également rappelé hier, à une pénalisation caractéristique de la bonne gestion. On aboutit ainsi, par l'application de ces critères, à des situations tout à fait cocasses; par exemple Audergem et Watermael-Boitsfort sont deux communes voisines, qui ont un profil très comparable. Eh bien, en application de ces critères, Audergem perçoit par habitant trois fois moins que Watermael-Boitsfort au titre de la dotation générale des communes. C'est une situation inexplicable! En termes de revenus moyens, de tissu urbain, d'équipement, de superficie, ces communes sont absolument comparables. L'une d'elles a été gérée à l'économie, l'autre en jetant l'argent par portes et fenêtres pendant des années. Aujourd'hui, en appliquant ces critères, vous aboutissez de manière tout à fait spectaculaire, à favoriser, à primer, à récompenser, la mauvaise gestion, au détriment de la gestion parcimonieuse.

Enfin, une dernière raison de considérer que ces critères de l'ordonnance 1994 sont injustes. M. de Lobkowicz l'a rappelé hier également — c'est évidemment le critère de la superficie qui n'est absolument pas valorisé à sa juste proportion et qui revient, par exemple, à faire qu'une commune comme Uccle, qui est effectivement très étendue, reçoit cinq fois moins par habitant que Saint-Gilles. Qu'Uccle reçoive moins au nom de la solidarité, c'est parfaitement logique, mais que le rapport soit de 1 à 5, c'est réellement excessif, car quel que soit le type de population, il est évident que l'étendue d'un territoire communal est une cause directe de dépenses en termes de voiries, d'égoûtage, d'éclairage et de police. Ainsi, quasiment toutes les fonctions de la commune ont un rapport avec l'étendue du territoire communal.

J'en viens maintenant à la troisième injustice. Je veux bien admettre qu'elle soit moins importante en termes de masse



globale financière, mais elle est à mon sens accomplie de manière purement gratuite : il s'agit d'un prélèvement dont votre budget contient clairement la trace. Il n'est pas encore exécuté puisqu'il faudra que nous votions, au mois de janvier prochain, une ordonnance pour le traduire dans les faits. Mais votre budget, si je m'en réfère aux explications données en commission par le Ministre-Président, prévoit clairement que, sur une enveloppe budgétaire globale de 72 milliards, on a estimé, pour le principe, devoir reprendre 100 milloins à six communes dans cette enveloppe de la dotation générale, pour les redistribuer à treize autres. Cent millions représentent une infime proportion de votre budget : moins de 0,15 pour cent de l'ensemble du budget, mais il fallait que cette espèce de soif de justice, au nom d'une solidarité, qui est tout à fait dénaturée en l'espèce, se traduise ainsi dans les chiffres de votre budget. Là, réellement, le municipaliste que je suis commence à éprouver des difficultés à vous suivre.

Contrairement à ce que d'aucuns affirment, nous ne sommes nullement opposés au principe de la solidarité au sein d'une Région, qui forme globalement une seule entité urbaine. Nous la pratiquons d'ailleurs au quotidien dans chacune de nos communes. Je l'ai dit, il y a un instant, au travers de l'impôt, c'est évident. J'y reviendrai d'ailleurs.

Par ailleurs, les équipements sportifs, culturels, les écoles, les crèches, l'ensemble de ces équipements, qui sont parfois plus développés dans certaines communes que dans d'autres, sont évidemment accessibles sans aucune distinction à l'ensemble des habitants de la Région. Je connais, par exemple, des centres sportifs en périphérie, qui sont fréquentés, majoritairement, par des habitants d'autres communes, de la Région, parce que par leur importance, ils attirent, bien évidemment, une clientèle qui n'est pas spécifiquement limitée à telle ou telle commune.

Aujourd'hui, cependant, les municipalistes de ces communes, dites contributives, tiennent à vous dire qu'ils ont de plus en plus de difficultés à leur tour à nouer les deux bouts dans cet exercice budgétaire qu'ils font aussi annuellement, chacun à l'échelle de leur commune. Il deviendra, à l'avenir, de plus en plus difficile de continuer à offrir dans ces communes également le minimum de services que la population est en droit d'espérer.

J'aurais souhaité avoir aujourd'hui, comme interlocuteur, le Ministre-Président, étant donné que l'ensemble du fait communal de cette Région relève de ses compétences. Je ne peux donc que regretter son absence permanente à tous ces débats. Le Ministre du Budget est également absent maintenant; il est requis par d'autres devoirs... Le Ministre-Président nous répond, en commission, qu'il faut augmenter nos impôts, qu'il faut arriver à un taux de convergence des impôts, que nous avons encore la possibilité de les augmenter, et nous pourrions alors nouer les deux bouts.

Nous connaissons tous le Ministre-Président et sa parfaite connaissance du fait municipal. En ce faisant, il feint d'ignorer que la comparaison sur base des taux de fiscalité entre les communes ne veut strictement rien dire. Il faut évidemment tenir compte de la valeur de chaque centime additionnel.

Prenons un exemple. En matière de précompte immobilier, le taux est de 2 200 à Woluwe-St-Pierre et près de 3 000 à Etterbeek. Il n'en demeure pas moins que la moyenne des habitants de Woluwe-St-Pierre paient un montant au précompte immobilier beaucoup plus élevé que les habitants d'Etterbeek. Je puis vous assurer que lorsqu'on paie 100 000 francs de précompte immobilier par an, le taux de l'impôt n'est plus une question accessoire et indifférente pour la population.

Or, dans la périphérie Sud-Est de Bruxelles, les personnes qui paient 100 000 francs de précompte immobilier par an à ce seul impôt sont nombreuses et elles y sont particulièrement sensibles.

En effet, il s'agit souvent de personnes âgées, qui continuent à habiter leur immeuble, effectivement assez grand, qu'elles avaient conçu en d'autres temps, lorsqu'elles avaient des enfants et lorsque l'énergie était moins coûteuse. Aujourd'hui, elles se retrouvent pensionnées dans des immeubles importants avec un revenu cadastral élevé et avec des revenus moindres.

Dès lors, si l'on répète que ces gens doivent quitter leur maison, qu'ils n'ont plus le droit d'y habiter, mettons-y encore un peu plus d'habitants fiscalement privilégiés ! Eh bien, continuons cette politique !

*(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter)*

**M. Benoît Veldekens.** — Monsieur Draps, ne pensez-vous pas que vous pourriez faire un petit effort dans vos communes comme dans d'autres d'ailleurs, pour réduire les dépenses ? Vous n'ignorez pas qu'en matière de précompte immobilier, les taux d'imposition à Bruxelles sont beaucoup plus élevés que dans le reste du pays.

**M. Willem Draps.** — J'allais y venir !

**M. Benoît Veldekens.** — Vous savez aussi que dans les communes bruxelloises, tant les recettes que les dépenses sont de 50 pour cent supérieures à celles de la moyenne du pays. Si c'est ce genre de litanie que vous nous proposez, faites un effort, s'il vous plaît, pour réduire le train de vie de vos communes.

**M. Willem Draps.** — En matière de train de vie, il est très clair qu'il faut apprécier d'abord la proportion du budget qui est affectée aux dépenses de personnel. Je vous invite, à cet égard, à procéder à des comparaisons entre les communes bruxelloises et vous verrez — ce n'est évidemment pas étonnant — que c'est précisément dans celles où les charges de personnel sont les plus faibles que les impôts sont également les plus faibles. En cette matière, les communes, au nom desquelles j'essaie de m'exprimer, parce qu'elles sont victimes de cette nouvelle injustice dans la répartition de la dotation générale, sont précisément celles qui n'ont guère de leçons de gestion à recevoir des autres.

Si nous avons une idée des situations financières plus difficiles — j'ai cité le cas d'une commune exemplaire à cet égard qui, bien qu'appartenant à la seconde ceinture, bénéficie de la générosité de la dotation générale par l'application mécanique des critères —, je ne viendrais pas me plaindre ici. Je ferais partie de ceux qui seraient ravis de voir encore d'autres communes arrondir leur pécule annuel au titre de la dotation générale.

La qualité de la gestion, le fait de vouloir, en affectant le minimum de moyens, obtenir un maximum de services pour la population, est un critère essentiel. Si vous le permettez, je vais poursuivre ma démonstration.

**M. le Président.** — Je vous prie de la poursuivre en terminant, parce que vous avez déjà dépassé votre temps de parole depuis plusieurs minutes.

**M. Willem Draps.** — Effectivement, notre crainte est de voir progressivement transformer toutes nos communes de la ceinture Sud et Est de Bruxelles en un véritable enfer fiscal. Je crains que cette hausse de la fiscalité ne joue un rôle de catalyseur sur l'émigration de la population la plus contributive de notre Région.



A cet égard, je voudrais vous dire qu'à qualité d'immeubles égale, les revenus cadastraux sont, en général, légèrement inférieurs dans les communes résidentielles du Brabant flamand et du Brabant wallon. J'en veux pour preuve deux exemples : précompte immobilier à Woluwe-Saint-Pierre, 2 200; à Tervueren, commune immédiatement voisine, 650; Uccle, 2 100; Lasne, 550, pour des biens comparables, avec des revenus cadastraux légèrement inférieurs dans les communes de la périphérie flamande et wallonne que je viens de citer.

Ainsi, l'on fait la démonstration que la seule différence d'imposition au point de vue immobilier couvre amplement la différence de frais de transports, de navettes. On peut financer les frais de navettes exclusivement par les économies fiscales que l'on réalise en allant habiter Tervueren et Lasne. Je vous signale, par ailleurs, que c'est souvent la population qui a les plus hauts revenus, qui a la chance de pouvoir déterminer avec le maximum de liberté et de mobilité l'endroit où elle décide de s'installer. Ce n'est pas une population captive. Il y a là réellement un risque majeur pour la Région de voir se poursuivre et s'amplifier cette émigration de la population la plus contributive, qui y réside encore.

En deux mots, je voudrais simplement vous dire que nous nous montrerons particulièrement attentifs, lorsque demain se tiendront dans notre Conseil les débats sur les projets d'ordonnance que l'on nous annonce, en matière de modification des critères de répartition de la dotation générale.

Quant aux travaux subsidiés, la peau de chagrin que constituent les inscriptions budgétaires à ce titre, fait que, de plus en plus, nous nous interrogeons sur l'opportunité même de maintenir ces crédits.

Ne faudrait-il pas, dans une certaine mesure, concevoir un autre type de dotation, de répartition de transferts vers les pouvoirs locaux? Pour certaines communes, qui voient aujourd'hui l'aide de la Région confiner progressivement au zéro, ne faudrait-il pas alléger la tutelle, les laisser mener leur vie et gérer le mieux possible le fait local? La Région aurait peut-être tout à y gagner. En effet, en réduisant de plus en plus la part de ces communes, aussi bien dans la dotation générale que dans les travaux subsidiés, on finira par leur donner l'impression qu'elles ne font plus partie du club, qu'elles sont exclues, que la Région ne leur apporte plus rien. A mon estimè, pour la cohésion de notre Région, ce serait une très mauvaise chose. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Sven Gatz om zijn interpellatie toegevoegd bij de begrotingen te houden.

**De heer Sven Gatz.** — Mijnheer de Voorzitter, kort na de verkiezingen van mei 1995 verklaarde Minister-President Picqué dat op het vlak van het waterbeleid, de bouw en de voltooiing van een waterzuiveringsstation in het zuiden van Brussel, in de Bollinckxstraat te Anderlecht, een prioriteit is voor de Regering.

Dit zuiveringsstation zal — in theorie vanaf 1998 — het afvalwater behandelen in vier Brusselse gemeenten, met name Anderlecht, Vorst, Sint-Gillis en Ukkel, en van vier gemeenten in het Vlaamse Gewest.

Dit station maakt deel uit van het zogenaamd zuiveringsplan van het Hoofdstedelijk Gewest. In een antwoord op een schriftelijke vraag van mevrouw Nagy antwoordde Minister Gosuin recent dat, naast het waterzuiveringsstation-zuid en de collector in Ukkel waarvoor de werken nog in uitvoering zijn, nu al volgende delen van het plan voltooid zijn: fase 1 van de collectoren in Vorst en Sint-Gillis, de collector in Anderlecht, de collector COOVI-CERIA, de collector Industrielaan en de

afvoerleiding van het zuiveringsstation Brussel-Zuid. Het gaat hier dus om het voltooiën van een uitstekend beleidsplan met als doel eindelijk de waterzuivering in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te beheersen.

Spijtig genoeg gaat alles traag, zelfs heel traag. De werken aan het waterzuiveringsstation Brussel-Zuid leveren problemen op, te ernstig om er zomaar overheen te gaan. Vandaar deze interpellatie die de Minister de kans wil geven zijn standpunten te verduidelijken.

Op 17 juni 1993 vond de aanbesteding voor de burgerlijke bouwkunde plaats. Dit deel van de werken behelst in mensentaal de ruwbouw. Om het zuiveringsstation achteraf te laten functioneren moeten ook nog de mechanische systemen en de elektronica worden aangebracht. De ruwbouw werd toegewezen aan een tijdelijke vereniging voor een bedrag van 1,165 miljard, wat ongeveer overeenkomt met één derde van de totale kostprijs.

De werken schieten echter niet goed op. Naar verluidt is de oorspronkelijke termijn van 600 werkdagen verlengd tot 1 000 werkdagen en zelfs deze termijn zou niet meer haalbaar zijn. Deze werken zullen dus meer dan een acceptabele vertraging oplopen. De Brusselaar moet dus wel veel geduld hebben om proper water te krijgen. Bovendien dreigt hij ook te moeten opdraaien voor een gevoelige meerkost die zeker had kunnen worden vermeden.

Waarover gaat het concreet? Volgens de informatie waarover ik beschik is er een fundamenteel probleem met de plannen die door het ontwerp bureau werden opgemaakt. Enerzijds zouden de plannen niet volledig zijn en fouten bevatten. Anderzijds — en dit lijkt mij toch wat kafkaïaans — beschikt de aannemer nog steeds niet over al de plannen, zodat zijn werkomstandigheden zeker niet optimaal zijn. Ik wil hier geen gedetailleerde analyse maken van de plannen. Het voorbeeld van de palen waarop de hele infrastructuur rust, kan volstaan. Hoewel geweten was dat de bouwplaats moerassig is — de Zenne is vlakbij —, was de ondergrondstudie ontoereikend. De heipalen waarin het plan voorzag verdwenen roemloos in de grond. De harde ondergrond ligt er immers veel dieper dan voorzien. Schroefpalen, die in de grond worden gedraaid en dus niet geheid, zouden een oplossing zijn. Voor deze nieuwe constructie is nog geen oplossing gevonden en over deze palenkwestie loopt een gerechtelijke procedure.

De problematiek van de moerassige ondergrond en verkeerde palen heeft er nu ook toe geleid dat een aanpalend gebouw, een loods die naast de bouwplaats ligt, ernstige schade heeft opgelopen door grondverzakking. De aannemer schuift de schadevergoedingsverplichting door naar het Gewest wegens slechte plannen. Het Gewest stelt dan weer, dat de aannemer fouten heeft gemaakt. Ook hiervoor loopt een juridische procedure.

Tenslotte — en dan behandel ik hier slechts de voornaamste geschilpunten — is er onenigheid tussen de bouwheer, *in casu* het Gewest en de aannemer over de te hanteren meetcode of met andere woorden de technische normen die de uitvoering van de werken bepalen. Deze zouden tijdens de werken zijn gewijzigd door het Gewest, wat alweer voor een schadeclaim van enkele tientallen miljoenen heeft gezorgd.

Het Gewest riskeert in totaal voor 250 miljoen schadevergoeding te moeten opdraaien.

Daarnaast is ook de bestuurlijke competentie van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het geding. Meer bepaald gaat het over het Bestuur voor Uitrusting en Vervoer dat niet bepaald blijk geeft van een grote slagkracht. Ik beweert niet dat er slechte of foute beslissingen werden genomen, maar wel dat er bij elk van de problemen die ik heb opgenoemd, geen beslissing is genomen. Ambtenaren werden inmid-

dels vervangen. Wij kunnen alleszins zeggen dat de werken niet goed werden «gemanaged».

Ik wil de Minister van Leefmilieu dan ook een paar bedenkingen en vragen voorleggen.

De vertraging van de werken op zich verhoogt de geloofwaardigheid van het Brussels waterbeleid niet. Denkt de Minister dat de termijn van 1 000 werkdagen zal volstaan ?

Hoe evalueert de Minister de managementcapaciteiten van het Bestuur voor Uitrustingen en Vervoer in een dergelijk omvangrijk financieel dossier ? Is het Ministerie tekort geschoten of niet ? Zo ja, welke maatregelen stelt de Minister dan voor ?

Hoe schat de Minister de huidige schadeclaims in ? Zijn ze reëel of overroepen ? Hoe zal het Gewest deze vergoedingen eventueel betalen ? Met welke middelen ?

Ik reken op een afdoend antwoord van de Minister en op een efficiënt Brussels waterbeleid.

**De Voorzitter.** — De Regering zal op deze interpellatie antwoorden in het kader van haar antwoord aan de sprekers die het woord nemen bij de bespreking van de begroting.

Le Gouvernement répondra à cette interpellation dans le cadre de sa réponse aux intervenants dans la discussion budgétaire.

La parole est à M. Philippe Debry pour développer son interpellation jointe aux budgets.

**M. Philippe Debry.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon interpellation porte sur l'expropriation de plusieurs immeubles d'habitation menées par la SDRB en 1991 au profit de la Société Belle-Vue. Elle fait écho à une interpellation de mon Collègue André Drouart sur le même sujet en avril 1991.

Depuis lors, Monsieur le Ministre, beaucoup de gueuze a coulé sous les ponts et l'interpellation de ce jour trouve son actualité dans deux faits récents. D'une part, le jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles en date du 15 octobre qui estime que l'arrêté du Gouvernement du 22 novembre 1990 est illégal et fait droit à la demande des propriétaires expropriés de revoir les montants des immeubles expropriés et des indemnités y relatives. D'autre part, on a pu le lire dans la presse, la récente décision de la Société Interbrew de délocaliser une importante partie des activités du site en question, ainsi que les multiples déclarations qui s'ensuivirent, éclairèrent d'un jour nouveau les faits.

L'interpellation s'adresse à la fois au Ministre compétent pour l'urbanisme et à celui qui a en charge l'économie, dans la mesure où l'arrêté du Gouvernement contesté se fonde à la fois sur la loi sur l'expansion économique et sur celle de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Je suis particulièrement heureux de voir les deux Ministres présents. Monsieur Chabert, je crois d'ailleurs que c'est la première fois que je vous interpelle sur un autre sujet que les Finances.

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Cela me fait plaisir.

**M. Philippe Debry.** — Pour une fois nous avons un autre sujet de discussion et avant toutes choses, il est important de rappeler les grandes étapes de cette affaire.

Fin novembre 1987, un géomètre-expert agissant pour le compte de la Société Anonyme Immobilière Belle-Vue adresse aux propriétaires de quatre habitations de la rue Delaunoy une offre d'achat de leur bien. Ces courriers ont l'avantage d'être clairs, voire menaçants : « puis-je vous inviter à me faire connaître votre décision dans les trente jours ? Faute d'un accord à l'amiable, la SA Immobilière Belle-Vue prendra recours auprès de la Société de Développement Régional de Bruxelles, en vue d'obtenir l'expropriation de votre propriété ».

Après avoir répondu négativement à l'offre de la Société Belle-Vue, les pressions se faisant de plus en plus fortes, les propriétaires se sont renseignés, par l'intermédiaire d'un Conseiller communal, sur les intentions de la SDRB. Ils ont ainsi appris, dans un courrier que ce conseiller leur a adressé, que « en aucun cas, la SDRB ne donnerait un avis positif à la brasserie même dans le cas d'une demande d'expropriation pour cause d'utilité publique. Motivation : rien ne justifie cette demande et, de plus, la brasserie a refusé, il y a peu, une offre de la SDRB visant à la reprise de locaux industriels vides pour s'étendre éventuellement ».

Le 22 mars 1989, la SDRB intervient officiellement dans le dossier. Elle propose de rencontrer les propriétaires en vue d'acquiescer à l'amiable leur bien. Une lettre datée du 29 mai 1989 confirme cette volonté formulée cette fois par le nouveau Conseil d'administration présidé par Merry Hermanus.

Des contacts pris en juin 1989, soit quelques jours avant les premières élections régionales, avec le cabinet du Ministre de la Région bruxelloise, Philippe Moureaux, confirment « qu'il ne peut être question d'une quelconque opération sans une information préalable du Ministère de la Région bruxelloise et sans votre accord ». Il s'agit bien entendu de l'accord des propriétaires.

En mai 1990, un an après, il est proposé aux propriétaires d'échanger leur maison contre un bien susceptible, d'après la SDRB, de rencontrer leurs desiderata. Dans cette perspective, il leur est demandé de faire connaître leur décision dans les plus brefs délais.

Monsieur Chabert, après avoir subi les pressions que je viens de vous décrire, qui aurait répondu favorablement à cet échange lorsque l'on apprend que les immeubles proposés sont inhabitables et sont à rénover ? Qui pourrait croire aux promesses de rénovation de la part de la SDRB alors que celle-ci, dès le départ, avait été présentée par la Société Belle-Vue comme étant la société de « recours », de « tutelle » en vue d'obtenir l'expropriation des propriétés ?

La réponse fut, bien entendu, négative. Afin d'éviter d'être trop long, je passe sur l'une ou l'autre rencontre avec la SDRB et l'ancien chef de cabinet de Philippe Moureaux pour en arriver à une nouvelle proposition d'acquisition à l'amiable au mois d'octobre 1990.

Ici se pose le problème du prix offert. Si celui-ci est nettement supérieur à celui proposé au départ par la Société Belle-Vue, il reste certainement insuffisant pour acquiescer à Bruxelles un bien comparable.

Aussi, faute d'accord, la SDRB propose à l'Exécutif bruxellois de pouvoir exproprier les immeubles, demande à laquelle le Gouvernement donne une suite favorable en promulguant un arrêté qui sera signé le 22 novembre 1990 et paru au *Moniteur belge* le 1<sup>er</sup> février 1991.

Sur la base de cet arrêté, la SDRB introduira, en mars 1991, une requête auprès du Juge de paix du canton de Molenbeek qui fixera le montant de l'indemnité.

Insatisfaits par le montant attribué par le Juge de paix et contestant la légalité de l'expropriation, les quatre propriétaires

concernés introduisent une demande en révision devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Celui-ci vient de rendre son jugement le 15 octobre et il donne satisfaction aux requérants. Après ce petit historique, un peu long, mais nécessaire pour comprendre les faits, j'en arrive au fond de la question et à l'analyse de ce dossier qui doit être abordé sous trois aspects : juridique, économique et social.

Je commencerai par l'aspect juridique.

Le principal argument avancé par les expropriés porte sur l'illégalité de l'arrêté de l'Exécutif.

Cet arrêté du 22 novembre 1990, dispose, en effet, qu'il est indispensable pour cause d'utilité publique « d'affecter à un usage industriel », c'est-à-dire d'« affecter en zone à destination économique pour le développement de l'industrie brassicole » quatre immeubles de la rue Delaunoy. Il dispose que par voie de conséquence, qu'« il y a utilité publique à procéder à l'expropriation pour utilité publique ».

Selon les familles expropriées, cet arrêté est entaché d'excès de pouvoir dans la mesure où il consiste à créer une nouvelle zone urbanistique au regard de laquelle une expropriation se justifierait. Procèdent de la sorte, l'arrêté méconnaît les dispositions de la loi sur l'urbanisme qui prévoit que l'aménagement du territoire est fixé par des plans et qui fixe clairement les procédures d'approbation de ces plans.

Il n'appartient donc nullement à l'Exécutif de déroger, modifier ou créer pour partie, un plan d'aménagement par la voie d'un arrêté en violation des articles 11 à 13, 16 et 17 de la loi du 29 mars 1962 qui, faut-il le rappeler, était encore d'application à cette époque.

Le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a totalement donné raison aux expropriés : « il n'est manifestement nullement prévu dans les attributions de l'Exécutif de créer, ainsi qu'il le fit par arrêté du 22 novembre 1990, un plan d'aménagement par la voie dudit arrêté ». Il ajoute qu'en conséquence, « ledit arrêté est dès lors entaché d'excès de pouvoir » et qu'« il y a lieu dès lors de constater le défaut de base légale justifiant en l'espèce de la cause de l'expropriation décrétee ».

D'autres arguments avaient été avancés par les requérants, comme l'absence d'habilitation de l'expropriant et le défaut d'utilité publique, arguments que je ne développerai pas ici faute de temps. Là encore, le tribunal a donné raison aux requérants : « l'arrêté du 22 novembre 1990 ne repose manifestement sur aucune finalité publique et ce en violation de l'article 16 de la Constitution prévoyant expressément qu'il ne peut être procédé à une expropriation que pour cause d'utilité publique ». Le tribunal dénonce également « le défaut de qualité dans le chef de la partie demanderesse originaire en expropriation » c'est-à-dire la SDRB.

Ces conclusions du tribunal constituent un véritable camouflet pour le Gouvernement bruxellois et en particulier pour les Ministres responsables à l'époque du dossier, à savoir MM. Picqué et Grijp, qui ont signé l'arrêté contesté et qui assumèrent conjointement la tutelle sur la SDRB.

Avec le recul, on se demande même comment ils ont pu signer un arrêté tellement inepte, tant l'erreur de procédure est énorme. Créer une nouvelle zone urbanistique sans plan, sans enquête publique : quelle mouche l'a donc piqué, Picqué ? Sa réponse à l'interpellation de mon collègue André Drouart en avril 1991 est édifiant : M. Picqué croyait que l'arrêté qu'il avait signé se fondait sur la loi de 1970 sur la planification économique, alors qu'il se fonde en fait sur la loi sur l'urbanisme. On aurait voulu saboter le dossier qu'on n'aurait pas pratiqué autrement...

Mais au-delà de la critique de l'incompétence de ceux qui ont mené cette opération, on se rend aujourd'hui compte des conséquences financières de ce gâchis pour la SDRB et pour la Région.

Il faut mettre en évidence l'attitude intransigeante de la SDRB qui, lors des tentatives d'achat des immeubles à l'amiable, ne proposa que des montants insuffisants aux yeux des propriétaires, pour qu'ils puissent retrouver un logement comparable. Cette intransigeance aboutit aujourd'hui à sa condamnation, au versement de sommes largement supérieures à ce que demandaient les propriétaires, sommes auxquelles le tribunal a ajouté des dommages et intérêts complémentaires en raison « des manifestes désagréments causés aux demandeurs ».

Car il faut aussi être conscient des répercussions financières de cette affaire : le jugement du 15 octobre condamne la SDRB à verser 25,6 millions pour les quatre maisons, alors que les propriétaires n'en demandaient que 13,2 millions. En recourant à l'expropriation, la SDRB a donc perdu plus de 12 millions !

Si le Gouvernement fut certainement pour le moins léger dans son appréciation des choses et dans son approche du dossier, on peut aussi se poser des questions sur le suivi du dossier par la SDRB et sur les Conseils que cette institution a éventuellement donnés au Gouvernement...

En conclusion de cette partie juridique, je poserai au Ministre trois questions.

Premièrement, pourquoi le Gouvernement a-t-il fondé son arrêté d'expropriation sur la création d'une zone urbanistique, ce qu'il devait savoir être totalement illégal, alors qu'il disposait d'une voie tout à fait légale, à savoir la création d'un périmètre d'expansion économique, en vertu de la loi de 1970, ce qui aurait été la procédure appropriée à ce type de situation ?

Deuxièmement, ce jugement ne risque-t-il pas d'ouvrir la voie à des procédures en dommages et intérêts complémentaires ?

Troisièmement, à quel prix la SDRB a-t-elle cédé les habitations expropriées à la Société Belle-Vue ? Ce prix était-il définitif ou était-il susceptible d'être revu en fonction d'un jugement en révision tel que celui du 15 octobre ? En d'autres termes, qui assumera financièrement la piètre gestion de ce dossier : la Société Interbrew, la SDRB ou la Région ?

Mais l'actualité nous amène à aborder l'enjeu économique du dossier.

Je ne compte pas faire ici de longs développements sur les causes profondes de ce projet de délocalisation, sur l'impact des regroupements de sociétés sur l'emploi et en particulier sur l'emploi industriel bruxellois. Régulièrement, trop régulièrement, nous apprenons que, suite à une opération de fusion ou de rachat, telle société réduit son activité ou, pire, ferme ses portes. On vient ainsi d'apprendre la regrettable fermeture de Soudomé-tal à Anderlecht.

Si ces phénomènes trouvent leur origine dans des mécanismes qui dépassent largement notre Région, ce n'est pas une raison pour abdiquer et regarder notre emploi industriel foutre le camp sans réagir.

D'autant plus que dans le cas présent, il apparaît que la SDRB ait passé à l'époque une convention avec la Société Belle-Vue.

Il nous semble dès lors important de savoir ce qui se trouve dans cette convention, de savoir si cette convention donne oui ou non, un moyen de pression aux pouvoirs publics sur cette société. Je rappellerai qu'à l'époque, M. Moureaux, qui était alors Ministre des Affaires Bruxelloises et Bourgemestre de

Molenbeek et qui est aujourd'hui, le hasard fait bien les choses, Président de la SDRB, a déclaré qu'il avait obtenu, en contrepartie du «lourd sacrifice qu'il demandait à sa population», un engagement de la Société brassicole de maintenir l'emploi à Molenbeek.

Alors, de deux choses l'une : soit M. Moureaux disait vrai et j'attends que M. Chabert fasse respecter les engagements pris, soit, il racontait des «carabistouilles» et a échangé l'expropriation de quatre familles molenbeekoises contre un accord qui semble foireux, sans valeur juridique. J'espère que le Ministre me répondra clairement sur ce point et qu'il nous donnera tous les détails de cette fameuse convention dont on nous parle tant, mais que l'on ne montre jamais.

La question est donc de savoir de quels moyens dispose la Région pour tenter de faire échec à la délocalisation projetée ou, le cas échéant, pour exiger des indemnités pour non respect d'éventuels engagements pris.

Nous avons appris entre-temps que le Secrétaire d'Etat, M. Anciaux, avait également passé une convention avec la brasserie dans le cadre de ses compétences de recherche scientifique. Mais étant donné que M. Daïf a posé une question orale précisément sur ce point et qu'il me succédera à la tribune, je n'en dirai pas plus et lui laisserai le soin de poser des questions précises sur cette convention et sur les possibilités qu'elle offre éventuellement à la Région pour faire pression sur Interbrew.

Je ne voudrais pas conclure cette interpellation sans aborder la gestion sociale, ou plutôt l'absence de gestion sociale de ce dossier.

Faut-il rappeler que, face à l'intransigeance de la SDRB et à l'absence de propositions valables de sa part pour le relogement des familles expropriées, celles-ci en sont venues à manifester leur mécontentement et leur dépit en dormant sur leur trottoir ?

Dans sa réponse à l'interpellation de mon collègue André Drouart, le Ministre Picqué a déclaré qu'il avait demandé expressément au Président de la SDRB de poursuivre le dialogue avec les personnes concernées et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les démarches requises par l'expropriation.

Si l'on en croit les déclarations des personnes concernées, et rien ne me permet de les mettre en doute, on fut loin du compte. Les quelques propositions faites par la SDRB pour le relogement des habitants de la rue Delaunoy ne correspondaient pas du tout à leurs besoins et le projet d'échanger leur bien contre des habitations que la SDRB avait acquises rue Verrept de Keyser fut abandonné par la SDRB elle-même, alors qu'il aurait pu aboutir favorablement.

Nous ne développerons pas plus longuement les problèmes liés à l'absence de gestion sociale de ce dossier par la SDRB, dont la logique purement financière et déshumanisée heurta de plein fouet les justes aspirations des habitants, non à un traitement de faveur, mais simplement à la prise en compte de leurs droits les plus élémentaires.

Pour conclure, je dois constater qu'aujourd'hui, l'action du Gouvernement et de la SDRB dans ce dossier débouche sur un quadruple gâchis.

Il s'agit d'abord d'un gâchis pour l'image de marque de la Région : celle-ci se voit désavouée, pour ne pas dire ridiculisée, par le jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, qui met en évidence la légèreté avec laquelle le Gouvernement a relayé l'action de la SDRB en prenant un arrêté d'expropriation totalement illégal.

C'est également un gâchis financier : la SDRB se voit condamnée à payer d'importantes indemnités et des dommages

et intérêts qui auraient pu être évités par la recherche d'un accord à l'amiable avec les propriétaires.

Le gâchis est également économique : les emplois que l'on voulait maintenir en facilitant l'extension de Belle-Vue s'en vont quand même.

Enfin, il s'agit d'un gâchis humain : il faut avoir côtoyé ces personnes qui ont du subir les pressions scandaleuses de Belle-Vue, puis celles de la SDRB et enfin cinq années de procédure judiciaire pour se rendre compte des dégâts humains que l'on peut provoquer. Il est inadmissible qu'un organisme public comme la SDRB se soit révélé incapable de gérer un tel dossier d'une manière plus humaine, en privilégiant la recherche d'un arrangement à l'amiable, plutôt que de jouer le rapport de force contre des habitants qui ne demandaient qu'à rester vivre paisiblement dans leur quartier. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Mohamed Daïf pour développer son interpellation jointe aux budgets.

**M. Mohamed Daïf.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je souhaiterais d'abord répondre à M. Debry qui ne tient compte que de ce qui lui convient. Il disposait en effet de tous les documents en notre possession. Mais je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Le 7 novembre 1996, la direction du groupe Interbrew qui a repris la SA Belle-Vue, en 1991, a annoncé le transfert de son activité industrielle située à Molenbeek-Saint-Jean, rue Delaunoy, vers Louvain.

Cette délocalisation va entraîner une perte de 167 emplois provoquant ainsi un drame pour cette commune, en particulier, et dans la Région de Bruxelles-Capitale, en général, où l'emploi manque terriblement puisque la Région de Bruxelles-Capitale compte environ 80 000 chômeurs.

Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous rappeler que, dans le but du maintien de l'activité industrielle de la SA Belle-Vue, dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean, une convention a été signée le 28 février entre ladite société, et la Société de Développement Régional pour l'arrondissement de Bruxelles — SDRB — qui a procédé à l'expropriation.

Inutile de vous dire que le choix était douloureux à prendre, aussi bien pour la commune, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale que pour le Conseil d'administration de la SDRB où siègent, monsieur Debry, les représentants du secteur public !

Les syndicats et des représentants des partis politiques étaient également présents ; il ne faut donc pas accuser uniquement le Président de la SDRB ou le Ministre.

**M. Philippe Debry.** — Il n'y a pas que les politiques, il y a également des représentants de la Conférence des bourgmestres.

**M. Mohamed Daïf.** — ... Y siègent également les interlocuteurs sociaux, les commissaires du Gouvernement, l'inspecteur des Finances et d'autres organes. Toutes ces personnes siégeaient dans ce conseil d'administration. Mais vu l'intérêt socio-économique de cette activité industrielle, dans un quartier fragilisé, ...

**M. André Drouart.** — Monsieur Daïf, ce n'est pas parce que vous lisez la note de M. Moureaux que vous devez utiliser son ton.

**M. Mohamed Daïf.** — J'utilise le ton qui me convient. Si cela ne vous plaît pas, tant pis, Monsieur Drouart. Je suis fier de parler ainsi.

La SDRB a procédé à l'expropriation de plusieurs familles propriétaires et locataires habitant le quartier depuis de nombreuses années. Les parcelles qui ont été expropriées portaient les n<sup>os</sup> 74, 76, 80, 82, 84. Seule la Maison médicale portant le n<sup>o</sup> 90 est restée.

En vertu de cette convention, la SDRB s'engageait à procéder aux expropriations nécessaires pour permettre à la SA Belle-Vue d'agrandir ses installations; en échange de quoi, la brasserie s'engageait à développer son activité industrielle: conditionnement de bouteilles, fûts, cannerterie, filtration, etc. sur le site par la réalisation des investissements, à y maintenir et y accroître le volume d'emploi.

En effet, et je cite les points 2 et 4 de la convention: «La première soussignée — c'est-à-dire la SA Belle-Vue — s'engage, en conséquence à maintenir et, si possible à accroître le chiffre de l'emploi actuel, soit, à fin 1988, environ 274 personnes».

**M. Paul Galand.** — Que vaut cet engagement ?

**M. Mohamed Daïf.** — C'est un autre aspect des choses. Mais l'engagement existe; il est signé.

**M. Paul Galand.** — Une fois de plus, le politique se fait rouler !

**M. Mohamed Daïf.** — C'est le cas pour tous les politiques.

**M. le Président.** — Restons dans le cadre de l'interpellation. Vous avez la parole, Monsieur Daïf.

**M. Mohammed Daïf.** — J'en étais au point 4: «La société s'engage à réaliser, entre autres, les investissements nécessaires à la réalisation de ses projets d'extension évalués, fin 1991, à la somme d'environ 240 000 000 de francs. Vous constatez que les engagements visaient clairement le maintien de l'emploi et la poursuite des investissements.

De plus, tout récemment, le 10 juin 1996, la direction d'Interbrew a introduit une demande de démolition et de construction afin de créer un parking à l'intention du personnel de la brasserie.

Pourquoi, dès lors, la direction d'Interbrew a-t-elle décidé brusquement de quitter la Région de Bruxelles-Capitale et de rompre unilatéralement ses engagements ?

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire si les négociations sont en cours avec la direction d'Interbrew pour maintenir l'ensemble de ses activités à Bruxelles ?

Par ailleurs, à la suite de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 novembre 1995, Interbrew a également bénéficié d'une aide régionale, sous forme de subside, s'élevant à 3 millions de francs en vue de réaliser un programme de recherche industrielle de base sur la fermentation microbienne de la gueuze.

M. le Ministre peut-il préciser la nature et le montant de l'ensemble des subsides, directs ou indirects, dont a bénéficié la brasserie Belle-Vue, tant avant qu'après la reprise par Interbrew en 1991 ?

Parmi ces subsides, quels sont ceux qui pourraient être récupérés par la Région, dans les limites de ses compétences ? A défaut de récupération des aides octroyées, quels seraient les éventuels dommages et intérêts auxquels la Région pourrait prétendre à l'encontre d'Interbrew ?

Monsieur le Ministre, l'exemple de la brasserie Interbrew qui a abusé et s'est moquée même des pouvoirs publics, va créer

un climat de suspicion sur la politique d'expansion économique que mène la Région de Bruxelles-Capitale pour revitaliser le tissu industriel des communes de la première couronne en particulier et pour créer une nouvelle dynamique économique dans la Région de Bruxelles-Capitale en général.

Ainsi le comportement d'Interbrew risque de porter atteinte à des projets envisagés, aujourd'hui, par des entrepreneurs qui souhaiteraient sincèrement maintenir ou développer des activités dans la Région de Bruxelles-Capitale.

De plus, le climat de confiance nécessaire entre les entreprises et le pouvoir public risquerait d'être sérieusement ébranlé.

Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous envisagé de prendre des mesures pour éviter, à l'avenir, la délocalisation des sociétés qui ont bénéficié d'aides régionales directes ou indirectes.

Je reviens à présent à la remarque de M. Debry qui prétendait que les locataires ne recevaient pas d'aide sociale. Je lui signale qu'un assistant social était mis à leur disposition. Celui-ci était accompagné par le syndicat du logement lors des négociations avec la SDRB. On avait également proposé de loger des personnes à la rue De Keyser, mais cette proposition a été rejetée. La SDRB, avec l'aide de l'assistant social, a alors cherché à loger ces personnes dans les appartements situés près du parking.

Je remercie le Ministre pour sa réponse. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — Le Gouvernement répondra à ces interpellations dans le cadre de sa réponse aux intervenants dans la discussion budgétaire.

La parole est à Mme Michèle Carthé pour développer son interpellation jointe aux budgets.

**Mme Michèle Carthé.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'aurais voulu utiliser l'écran pour y projeter le plan du site de «Music City» afin de mettre en valeur sa superficie, son ampleur et ses caractéristiques. J'y ai renoncé car cela aurait sans doute pris trop de temps. Je me suis donc limitée, Monsieur le Ministre, à le joindre à mon interpellation. Ce plan vous aidera certainement à vous guider lors de vos travaux.

Etant donné votre intérêt, je présenterai brièvement le site.

Le site de Tours et Taxis comprend plusieurs bâtiments dont trois sont à front de la rue Picard: la gare de marchandises dite maritime, l'hôtel d'administration et des postes et l'hôtel des douanes. Visibles de l'avenue du Port, se trouvent l'entrepôt public B et, à l'arrière, l'entrepôt A.

Lorsqu'on passe avenue du Port, on voit l'entrepôt public B.

Si l'histoire du site remonte à près de cent ans, elle s'inscrit dans un contexte économique qui remonte au moyen âge. L'aménagement de l'ensemble du site actuel a été réalisé entre 1903 et 1920. Les plans du site sont dus principalement à l'architecte Van Humbeek tandis que l'étude architecturale et technique des grandes halles de la gare a été confiée à l'ingénieur Bruneel des chemins de fer. Les matériaux utilisés pour la gare maritime et l'hôtel des douanes sont le verre, la brique, la pierre, le fer forgé et la fonte. Actuellement, trois voies desservent encore la gare maritime, les voies centrales ayant été condamnées et comblées jusqu'au niveau des quais. L'entrepôt A, dit encore magasin spécial, dispose d'une surface d'entreposage de 60 x 250 m. La principale caractéristique architecturale de ce bâtiment réside dans sa toiture en sheds de 14 vaisseaux. La bâtiment se prolonge vers le nord par deux ailes

courbes. L'entrepôt public B de 50×175 m est disposé parallèlement au canal et est, avec l'entrepôt A, un élément clé du site dont la façade est richement décorée. Les 5 niveaux sont bordés de galeries en encorbellement, ouvertes sur un vaste espace central couvert par une verrière sur charpente métallique.

De tous ces bâtiments, seuls l'hôtel des douanes et l'entrepôt A sont encore en fonction. Le premier abrite la direction régionale des douanes et accises ainsi que le service de contrôle et de renseignements tandis que le second assure l'entreposage de marchandises importées ou exportées en provenance ou à destination de pays extra-européens.

Je ne m'étendrai pas plus en détail sur l'implantation actuelle et sur l'aspect architectural du site, ce petit rappel étant destiné à mettre en évidence ce patrimoine, véritable témoin de la prospérité industrielle passée de Bruxelles. Site reconnu par les experts comme étant unique au monde ! S'il n'est pas encore classé, M. Ministre Picqué nous a quelque peu rassurés lors de sa réponse à ma question d'actualité posée en séance du 14 novembre dernier, en signalant que la procédure vient d'être entamée.

La réaffectation d'un site d'une telle valeur historique et architecturale est donc un enjeu d'envergure. Plusieurs propositions et réflexions se sont fait jour à ce sujet. Le projet de Music City a été refusé à la majorité de la commission de concertation... Il est surprenant de noter que ce sont les services régionaux de l'urbanisme et des monuments et sites qui ont émis un avis favorable.

Sans trancher, à ce stade, en faveur de l'une ou l'autre proposition d'affectation, le groupe socialiste estime important que soient précisés les critères, les priorités, la méthodologie et les considérations qui guident et guideront la Région et ses services pour autoriser et favoriser la réaffectation de l'ensemble du site.

En réponse à ma question d'actualité, Monsieur le Ministre, vous aviez témoigné de votre intérêt pour le développement d'un projet culturel sur le site et vous aviez précisé les trois conditions que vous estimez souhaitables pour en assurer la viabilité et l'équilibre financier.

Ces conditions sont certes fondamentales mais il semble au groupe socialiste que d'autres aspects devraient également être pris en considération, tels : la rentabilité sociale par la création d'emplois et des filières de formations, la rentabilité et l'équilibre économique et financier associant secteurs privé et public, la rentabilité culturelle comme lieu d'événements culturels ponctuels et soutien à la création artistique, la rentabilité patrimoniale par la restauration et l'adaptation du site. Par ailleurs, aborder l'affectation de l'un ou l'autre des bâtiments, même s'il s'agit des plus importants d'entre eux, sans considérer l'avenir du site dans sa globalité risque de menacer la cohérence future du site.

Il s'agit d'étudier la réaffectation du site dans sa globalité, en considérant non seulement les divers bâtiments, mais également les espaces non construits, les aires de circulation, la liaison au chemin de fer et à la voie d'eau, la proximité du centre urbain, les espaces disponibles dans les quartiers voisins et les potentialités d'emplois. Toute affectation partielle ou fragmentaire nous semble difficilement concevable car elle risque d'être source d'incohérence future et de perte d'énergie. Afin de favoriser une prise en considération de la globalité du site, il importe de susciter l'introduction de projets crédibles aux niveaux scientifique et financier, et de veiller à ce que chaque projet dispose de moyens suffisants et comparables pour développer ses arguments et en assurer la publicité, ce qui faciliterait la recherche de partenariats divers, notamment au niveau financier. Pour le groupe socialiste, il est du ressort des pouvoirs publics de favoriser et encourager l'émergence et la créativité de projets de réaffectation de ce site, d'en repérer les complémentarités éventuelles et

d'encourager le développement de synergies diverses qui ne pourraient être que profitables à l'avenir du site et à son environnement.

Dans cette optique, l'organisation d'une table ronde, d'un colloque, ou autre type de manifestation, ne pourrait-elle être envisagée, comme cela a notamment été le cas pour démontrer l'utilité du RER ? Un tel événement pourrait également avoir un impact culturel et pédagogique, en mettant l'accent sur les valeurs historiques, économiques, sociales... du site et de son environnement. Une telle initiative, éventuellement prise au niveau interministériel, permettrait de susciter la coordination de certaines actions, la rationalisation des moyens actuels et futurs des acteurs économiques, culturels et sociaux tout en facilitant la recherche de synergies et de garanties financières. Votre souci, Monsieur le Ministre, d'associer la Région, la Ville et la SNCB dans une structure foncière a retenu notre attention. Il nous semble cependant qu'une telle concertation Région, Ville et SNCB devrait s'approfondir, dès maintenant, pour étudier au-delà des aspects financiers, les impacts sociaux, économiques et culturels de la réaffectation du site. Une telle concertation devant par ailleurs être élargie aux communes limitrophes du site. Cette concertation, sous forme par exemple d'un comité d'accompagnement qui incluerait experts et spécialistes, nous semble plus qu'urgente.

Votre budget, Monsieur le Ministre, devrait très certainement vous permettre de prendre une telle initiative table ronde, colloque, et je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette proposition. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — Le Gouvernement répondra à cette interpellation dans le cadre de sa réponse aux intervenants dans la discussion budgétaire.

De Regering zal op deze interpellatie antwoorden in het raam van haar antwoord aan de sprekers die het woord nemen bij de bespreking van de begroting.

La parole est à M. Alain Adriaens pour développer son interpellation jointe aux budgets.

**M. Alain Adriaens.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, lorsque vous êtes interpellés, vous nous répondez souvent qu'en politique l'efficacité se mesure à long terme. C'est bien le cas ici puisque le dossier que je vais aborder est apparu dès 1989, lors de la naissance de notre Région. Depuis, lorsque nous parlons de logement au Gouvernement, il nous répond souvent en parlant de la politique d'urbanisation des sites des casernes en Région bruxelloise. Si j'interpelle ici principalement le Ministre Gosuin en charge du dossier, je m'adresse également à d'autres Ministres, toujours présents au sein du Gouvernement, qui ont géré ce dossier depuis de nombreuses années. La priorité donnée à l'urbanisation des sites des casernes, s'est d'ailleurs traduite par l'inscription au PRD de quatre périmètres d'intérêt général numérotés 1 à 4. Je n'aborderai pas aujourd'hui les projets relatifs aux casernes Rolin, Dailly et roi Albert bien qu'il y aurait beaucoup à dire sur la lenteur et parfois le dévoiement de ces projets.

J'aborderai plutôt le projet de réurbanisation du site de l'ancien hôpital militaire à Ixelles. Ce projet était bien séduisant : sur les six hectares du site, la Région voulait créer un nouveau quartier, principalement affecté au logement. ECOLO avait soutenu l'intention, affirmée dès le départ par le Gouvernement, de consacrer 75 pour cent des surfaces construites au logement. Il s'agissait d'un beau projet.

La suite se passa beaucoup moins bien. D'abord, il fallut attendre près de quatre ans avant que la Région ne retienne un



projet précis, projet critiquable à de nombreux points de vue : destruction quasi totale du patrimoine architectural et naturel du site, conception en blocs fonctionnels totalement en rupture avec la parcellaire bruxelloise, et densité du bâti trop grande qui induisait des gabarits écrasant les quartiers avoisinants. La volonté des promoteurs de rentabiliser au maximum leur projet fut malheureusement relayée par la Région et la SDRB qui a une mission déléguée sur ce dossier. L'avenir allait nous prouver que c'est toujours une erreur de voir trop grand. Cependant, il faut dire que la procédure fut menée dans la légalité et l'on devait voir rapidement pousser 125 000 m<sup>2</sup> de constructions, dont 6 000 m<sup>2</sup> de commerces, 31 000 m<sup>2</sup> de bureaux mais aussi et surtout 87 406 m<sup>2</sup> de logements, soit 901 appartements au total.

Où la légalité fut beaucoup moins respectée, ce fut lors de la procédure de délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement. Saucissonner le projet en 16 parties afin d'éviter l'étude d'incidence est une tricherie tellement grosse qu'elle fut sanctionnée par un recours des habitants mais aussi par une condamnation par le Collège d'urbanisme.

Cependant, jouant sur toutes les ficelles du juridisme le plus antidémocratique, le Gouvernement se défila et les permis furent accordés grâce à son absence de décision. Quelle faute ! Non seulement vous vous décrédibilisiez en déforçant le code d'urbanisme que vous veniez de voter mais, de plus, vous obérez le projet d'une incertitude juridique très négative. Les promoteurs, qui vous ont poussés à contourner la loi, ont aujourd'hui l'incorrection de reprocher au Gouvernement son dévouement à leur cause. Pas vraiment reconnaissants envers ce Gouvernement, les amis de Batipont/De Waele !

Je me souviens qu'au début 94, lors de la fort houleuse commission de concertation qui a accordé ces permis litigieux, j'ai demandé à des fonctionnaires régionaux pourquoi ils refusaient de respecter l'ordonnance « urbanisme » que nous venions de voter. Ils ont répondu que les partenaires privés refusaient de perdre 18 mois en étude d'incidence. Or, plus de deux ans plus tard, pas un coup de pelle n'a été donné par ces mêmes partenaires privés et, plutôt que de gagner 18 mois, la Région risque de perdre cinq ans... et beaucoup d'argent.

Mais peut-être devrais-je attendre la fin des conversations téléphoniques tenues par les trois Ministres pendant qu'ils sont interpellés !

Revenons-en à cet argent public gaspillé. Le deal était clair : la Région payait l'achat du terrain, la création du parc d'un hectare, la réalisation des voiries, les 253 logements sociaux construits par les partenaires privés et assurait l'obtention rapide de tous les permis, ce que le Gouvernement a fait en contournant la politique d'urbanisation. En contrepartie, l'« Association momentanée » réalisait 648 logements. Si aucun de ces logements n'est en voie de réalisation, la Région, elle, a scrupuleusement rempli sa part du contrat. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quels sont les montants actuellement déboursés par la Région ? Pouvez-vous confirmer les chiffres que vous avez fournis en réponse à une question posée en commission des Finances par notre Collègue Marc Cools lors du 1<sup>er</sup> ajustement budgétaire 1996 ?

Vous aviez alors joué la transparence et nous donniez les montants déjà déboursés par la Région pour l'acquisition du terrain, la viabilisation du site, la construction des logements sociaux ainsi que les intérêts de l'emprunt que cela engendrait. J'obtiens une somme de 2 milliards 400 millions hors TVA. Mais je pense que ce montant sera plus élevé encore alors pouvez-vous me dire à combien se monteront finalement les dépenses ?

Apparemment, en effet, le coût de la construction des logements sociaux sera finalement de 1 milliard 15 millions, suite à

la modification de marché décidée en 1994. Plutôt que de payer 10 annuités qui vous auraient coûté, intérêts intercalaires compris, 1,257 milliard, vous avez préféré verser en 1995, 1996, 1997 et 1998 quatre tranches totalisant 1,015 milliard. Ce montant est uniquement celui des investissements pour la construction des 253 logements sociaux. Mais il ne faut pas oublier les 244 millions d'intérêts payés pour l'emprunt de 750 millions. Avec les travaux de viabilisation du site — démolition, parc, voiries — pour lesquels 1,267 milliard est engagé sur la période 1995-2006. J'en arrive à près de 3,3 milliards engloutis par la Région.

Devant ces chiffres, je peux comprendre votre détermination, Monsieur le Ministre, à obliger les partenaires privés à remplir leur part du contrat. S'ils se défilent, comme vous nous l'avez annoncé lors du débat sur la SDRB, vous pourriez en effet figurer au *Guinness Book of Records* : créer 253 logements sociaux d'une superficie totale de 23 000 m<sup>2</sup> pour un coût total de 3,3 milliards de francs, cela fait un prix de revient calculé d'environ 140 000 francs le m<sup>2</sup> pour du logement social ! Même en supposant que les promoteurs ne vous lâchent pas, on pourra estimer qu'un quart des frais d'achat de terrain et de viabilisation du site sont consacrés aux logements sociaux (28 000 m<sup>2</sup> hors-sol sur les 125 000 m<sup>2</sup>). On arrive alors à un prix de revient de 68 000 FB/m<sup>2</sup> plus un subside de 1,7 milliard au privé pour qu'il réalise ses 648 logements. Un beau cadeau qui ne semble pas convaincre Batipont/De Waele. Ils vous lâchent malgré tout. On peut, une fois de plus, constater que la SDRB est loin de l'objectif de 35 000 FB/m<sup>2</sup>... Cette fois-ci elle se surpasse même s'il faut reconnaître que, dans ce dossier, elle agit comme simple mandataire car c'est la Région qui mène le bal.

Il est donc tout à fait justifié d'interpeller la SDRB aujourd'hui puisqu'elle a joué le rôle d'institution « de paille » ayant permis à la Région de monter ce projet... et de le rater.

J'ai également des questions plus précises à poser. Si j'ai déjà pu constater que ce projet était un incroyablement inbroglie et un tonneau des Danaïdes des dépenses régionales, certains de ses aspects m'échappent toujours.

Pouvez-vous me préciser, Monsieur le Ministre, à quoi sont exactement consacrés les crédits imputés aux frais de fonctionnement de la SDRB liés à l'ex-hôpital militaire, de 4,9 millions en 95, 5,2 millions en 96 et 7,1 millions en 97 (art. 16.41.4354 du budget) ? Encore 17 millions de crédits destinés à la SDRB pour qu'elle accepte de perdre des milliards... on croit rêver !

Maintenant que le bras de fer est engagé entre la Région et l'Association Batipont/De Waele, pouvez-vous nous donner les éléments factuels du dossier ? Que sont ces intérêts de 9 pour cent que l'Association doit payer à la SDRB tant qu'elle ne commence pas les travaux ? Sur quelles sommes portent ces intérêts ? Que sont ces 140 millions que la Région aurait donnés à De Waele et qui, selon les déclarations de votre conseiller juridique dans la presse, représentent la différence entre le taux d'inflation et ce taux de 9 pour cent ?

Je m'y perds. J'espère que vous pourrez nous préciser la raison de ce litige entre l'association momentanée et la SDRB. A quel poste budgétaire a été inscrit ce montant de 140 millions ? Ne s'agirait-il pas d'un changement de type de marché, marché de promotion devenant marché normal ? Comme en 1994, lorsque l'association avait déjà commencé certains travaux de viabilisation. Vous ne payez plus des annuités que vous auriez dû régler pour les travaux réalisés. Il y a lacune. On vous attaque en justice parce que vous n'avez pas payé à temps. Manifestement ce qui s'est passé au niveau de la Région et le changement du projet, permettent aux promoteurs privés de vous suspecter pour ne pas avoir rempli vos conditions, et il en profite pour tenter de rompre le contrat. Alors, quel est exactement le litige qui vous oppose ? Comment comptez-vous le régler ?



Le Ministre nous assure que, si l'association rompt le contrat, il demandera l'exécution forcée des travaux. Sur quelle disposition de la convention s'appuie-t-il pour espérer pouvoir contraindre l'association à exécuter sa part du contrat? En résumé, si nous pouvons approuver votre ton ferme et votre détermination, prouvez-nous que votre fermeté n'est pas seulement destinée à impressionner l'adversaire, mais s'appuie sur des éléments concrets du dossier. Quelles sont les clauses qui lient les parties? Quelles sont les indemnités de retard prévues si le partenaire ne respecte pas son calendrier des travaux? Ce calendrier a-t-il déjà été ou non respecté et dès lors, quels sont vos recours juridiques?

Est-il exact que les permis délivrés en août 1994 sont arrivés à terme mais qu'on leur a accordé une prolongation d'un an? Quels sont les recours juridiques?

Enfin, cerise sur le gâteau de ce dossier pourri, les sociétés de logements sociaux à que vous destinés les logements, soit l'Assam et le Foyer Ixellois, ne semblent plus en vouloir. Quel est le prix auquel on compte céder les logements aux sociétés? Sans doute n'osera-t-on pas demander le prix de revient démentiel que j'ai calculé, mais on parle de 50 000 FB au mètre carré. On a lu dans la presse que le directeur général de la SLRB menaçait de se jeter dans le canal si on lui imposait un tel prix. Des contestations ont lieu sur la définition du mètre carré, est-ce celui donné en location? Est-ce le mètre carré construit hors-sol? S'en tiendra-t-on au prix annoncé de 35 000 FB au mètre-carré, ou arrive-t-on déjà à 38 500 FB? Avec de tels prix, la commercialisation des appartements ne démarre pas. On a entendu notre Collègue De Graeve affirmer, au nom du Foyer Ixellois, qu'il n'arrivait pas à trouver preneur! En fin de compte, la projet-phare de la Région bruxelloise en 1989, un millier de logements, 3 000 habitants nouveaux, 2 000 emplois, c'était la gloire!... va-t-il déboucher sur une dépense de près de 3 milliards pour construire 253 logements sociaux qui vont rester vides pour la plupart...? On serait alors en droit de qualifier toute l'opération de gâchis le plus magistral jamais réalisé par un pouvoir public bruxellois. Dites-nous, Monsieur le Ministre, comment vous allez essayer de limiter les dégâts, même si cela semble bien mal parti.

De nombreuses questions se posent: de multiples erreurs sont constatées, des fautes s'accumulent; tout cela s'ajoute au contentieux, déjà lourd, de la SDRB et justifie, plus que jamais, que notre assemblée se donne les moyens de trouver la source des négligences et les responsables politiques de leur perpétuation. Une commission d'enquête, telle que demandée dans une motion que nous devons voter cet après-midi est donc absolument nécessaire. J'ose dire que ceux qui s'y opposeraient se rendraient coupables de complicité.

Revenons-en au malheureux site de l'ex-hôpital militaire: ECOLO a toujours craint que le projet mégalomane des « Jardins de la Couronne » ne débouche sur un fiasco. Aujourd'hui, cela se confirme. Comment sortir du bourbier? ECOLO estime qu'il faut en revenir à la proposition faite par les comités d'habitants dès 1990: réaliser un « ppas ». Non pas un « ppas » fait sur mesure pour traduire le projet du privé, comme le demande sans complexe Jean Thomas qui, décidément, ne manque pas d'air, mais un « ppas » qui établit un projet de lotissement pour les quatre hectares encore en friche, un « ppas » qui prévoit de vendre à de multiples propriétaires des parcelles sur lesquelles on pourra notamment construire des maisons unifamiliales. Si, pour une fois, on ne partait pas de l'offre irréaliste de promoteurs privés mais bien de la demande des familles bruxelloises, on aurait peut-être enfin l'espoir de ne pas aboutir une fois de plus à un échec retentissant. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**M. le Président.** — Le Gouvernement répondra à cette interpellation dans le cadre de sa réponse aux intervenants dans la discussion budgétaire.

De Regering zal op deze interpellatie antwoorden in het raam van haar antwoord aan de sprekers die het woord nemen bij de bespreking van de begroting.

La parole est à M. Chabert.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik zal mijn best doen om in de mij toegemeten spreektijd op zoveel mogelijk vragen te antwoorden. U begrijpt dat ik niet op de honderden vragen kan repliceren. Vandaar dat ik een algemene uiteenzetting zal houden, waarna ik zal terugkomen op een aantal precieze vragen om ten slotte te eindigen met mijn repliek op de uiteenzettingen inzake economie en buitenlandse betrekkingen.

(*De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter*)

(*M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

Het doet mij veel genoegen vandaag aan het Brussels parlement toelichting te kunnen verstrekken over de tweede begrotingsaanpassing 1996 en de begroting 1997.

**De Voorzitter.** — De heer Vanhengel heeft het woord bij ordemotie.

**De heer Guy Vanhengel** (motie van orde). — Mijnheer de Voorzitter, is het de bedoeling dat de Minister nu antwoordt op alle vragen van de sprekers?

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Inderdaad.

**De Voorzitter.** — Zo is het.

**De heer Guy Vanhengel.** — Maar, Mijnheer de Voorzitter, het is halfeen!

**De Voorzitter.** — Anders zal het niet gaan. Ik heb beslist dat de Minister nu kan antwoorden.

**De heer Guy Vanhengel.** — Geeft de Minister zijn hele antwoord vóór het middageten?

**De Voorzitter.** — Inderdaad. De andere Ministers komen daarna aan het woord.

**De heer Guy Vanhengel.** — Maar, Mijnheer de Voorzitter, heel veel collega's verwachten het antwoord van de Minister pas in de loop van de namiddag. Kijk maar naar de leden van de meerderheidsfracties?

**De Voorzitter.** — Onze Collega's kunnen naar hier komen. Zij moesten eigenlijk hier blijven!

De heer Jos Chabert heeft het woord.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Het voorbereidend parlementair werk in de Commissie voor de Financiën heeft het eens te meer mogelijk gemaakt om doorheen talrijke vragen van budgetair-technische aard het licht te laten schijnen op de centrale thema's van het politiek-budgetair

debat. Vooraleer in te gaan op een aantal zojuist geformuleerde opmerkingen en vragen zal ik deze centrale onderwerpen bespreken, zonder daarbij opnieuw in te gaan op de techniciteit aangezien u de antwoorden terzake in het verslag kunt terugvinden. Een begroting is immers in de eerste plaats een beleidsdocument.

Ik dank in elk geval oprecht de Voorzitter en de leden van die commissie voor hun bijdrage aan dit belangrijke voorbereidend parlementair werk. De discussies verliepen in een opbouwde sfeer, zonder dat dit een confrontatie van ideeën in de weg stond. Mijn dank gaat ook uit naar de verslaggever van de commissiewerkzaamheden, de Heer de Patoul. Ten eerste, de gewestelijke begroting respecteert de normen van de Hoge Raad van Financiën.

Er is alvast één steeds weerkerend element in alle begrotingsbesprekingen in het Brussels Gewest: de Regering zet uiteen op welke wijze haar begroting conform de normen van de Hoge Raad van Financiën is en de parlementsleden van de oppositie stellen dat de uitvoering van de begroting een overschrijding van de normen zal te zien geven. De Engelsen hebben in dat verband een toepasselijk spreekwoord; «The proof of the pudding is in the eating.» Men weet pas of een pudding goed is, nadat men ervan gegeten heeft.

Ik begrijp wel dat sommige leden van de oppositie consequent de alarmklok luiden, maar ik verzoek ze even consequent een blik te werpen op onze staat van dienst: tussen 1989 en 1995 werden de normen van de Hoge Raad van Financiën gerespecteerd, en dit met een cumulatieve veiligheidsmarge die reeds 4 miljard bedraagt, tot spijt van wie het benijdt.

Het is daarom dat ik met vertrouwen durf te bevestigen dat we in 1996 en 1997 opnieuw binnen de budgettaire grenzen getrokken door de Hoge Raad van Financiën, zullen blijven.

Voor 1996 is een tekort van 4,5 miljard toegelaten. Welnu, ik maak mij sterk dat we in onze uitvoering opnieuw minstens 300 miljoen beter zullen presteren dan datgene wat de Hoge Raad ons voorschrijft.

Voor 1997 is een tekort van 4,3 miljard toegelaten. Welnu, de begroting waarover u zich moet uitspreken leidt tot een geraamd tekort van 3,5 miljard, zodat wij opnieuw starten met een ruime veiligheidsmarge van 800 miljoen.

Mag ik terloops degenen die het nodig vinden om publiek te verklaren dat het Gewest geconfronteerd wordt het een tekort van 12 miljard, terechtwijzen dat zij beter geen valse berichten de wereld insturen. Wie geen onderscheid kan maken tussen het bruto te financieren saldo en het reëel tekort, toont geen blijk van bijzonder inzicht. Dergelijke uitspraken dragen enkel bij tot een klimaat van onbegrip, en daarmee is het parlementair debat allerminst gediend.

De budgettaire resultaten van 1996 en 1997 garanderen de voortzetting van de gezondmaking van de publieke financiën. Het respect van de normen van de Hoge Raad van Financiën stelt ons in staat onze schuldratio minstens te stabiliseren in het jaar 2000. Daarnaast levert het Brussels Gewest hiermee haar bijdragen voor het naleven van de Maastrichtnorm: een globaal Belgisch tekort van 2,8 procent t.o.v. het BNP. De extra marges ten opzichte van de normen van de Hoge Raad maken het ons mogelijk minder te lenen dan wat is toegelaten, zodat wij onze schuldratio supplementair kunnen afbouwen.

Ik wil hier onderstrepen dat wij deze resultaten niet nastreven omwille van een blind begrotings-fetisjisme. Het planmatig terugdringen van onze schuldpositie is de enige manier om voor de toekomst de beleidsruimte te creëren, nodig voor een toekomstgericht project ten dienste van de Brusselaars. Mag ik eraan herinneren dat dit Gewest in 1989 gestart is met een totale

schuld die 220 procent van de beschikbare middelen bedroeg? Vandaag bedraagt onze totale schuld ongeveer 150 procent van onze middelen. Ook hier heeft de waarheid haar rechten.

### 3. Le budget bruxellois réalise un solde primaire

En 1997, les dépenses primaires de la Région augmentent moins rapidement que l'inflation: après les corrections nécessaires, il s'avère que les dépenses primaires (les dépenses qui ne se rapportent pas à des amortissements de dettes ou de charges d'intérêts) augmentent de 1,04 pour cent tandis que l'inflation s'élève à 1,9 pour cent. Nous présentons dès lors un budget que l'on peut qualifier sans exagération de budget « comprimé ». J'ai lu que d'aucuns parlent d'un budget « miracle ». Eh bien, la diminution réelle de nos dépenses primaires est déjà un premier élément qui a obligé les membres du Gouvernement à réaliser de sérieux efforts.

Cela a eu pour résultat que le budget régional présente un solde primaire en 1997: si l'on ne tient pas compte de nos dépenses pour la dette, nous dépensons moins que les moyens dont nous disposons.

### 4. Nous percevons les recettes conformément à nos estimations

J'ai été le premier à souligner dans différentes analyses l'attention particulière que méritent les recettes régionales lors des discussions budgétaires. On ne peut, en effet, pas nier qu'un certain nombre d'évolutions fragilisent particulièrement les recettes de notre Région. L'évolution démographique et l'appauvrissement fiscal sont deux de ces développements sur lesquels j'attire régulièrement l'attention. Et jusqu'à présent ces développements continuent à nécessiter des ajustements. Si l'évolution démographique paraît avoir été stabilisée, surtout quand on utilise des chiffres comparables dans le temps, l'appauvrissement fiscal quant à lui se poursuit dans notre Région. Durant l'année d'imposition 1995, qui est déterminante pour notre dotation de l'impôt sur les personnes physiques pour 1996, le contribuable bruxellois moyen ne payait plus que 1 % d'impôts de plus que le Belge moyen. En 1989, il payait encore 14 pour cent de plus que le Belge moyen.

Cette évolution a pour conséquence que la dotation bruxelloise n'a connu entre 1989 et 1996 qu'une augmentation moyenne sur base annuelle de 4,4 pour cent. Pendant la même période, la dotation de la Région wallonne augmentait chaque année de 5,4 pour cent, celle de la Région flamande même de 7,8 pour cent.

Il s'agit ici d'une catégorie de recettes qui représente plus de 55 pour cent des recettes de la Région. Personne ne doit dès lors me convaincre du fait que ces éléments jettent une ombre sur la structure des recettes bruxelloises. Et pour éviter tout malentendu, je répète encore une fois ce que j'ai déjà confirmé à plusieurs reprises: ce Gouvernement ne se résigne pas du tout à la tendance fiscale démographique. Notre tâche de base consiste précisément à infléchir cette tendance.

Mais de là aller prétendre que le Gouvernement surévalue ses recettes de manière systématique! Cette critique revient chaque année.

**M. Dominique Harmel.** — Ce n'est pas ce que nous avons dit.

**M. Jos Chabert,** Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Pas vous, Monsieur Harmel.

Mais quels sont les faits? En 1995, les estimations de recettes ont été réalisées pour 98,7 pour cent. Je constate pour 1996 que l'on a déjà perçu 92,9 pour cent (plus de onze douzièmes)

des estimations ajustées des recettes après onze mois. J'ose donc vous annoncer que l'excellent pourcentage de réalisation de 1995 sera à nouveau atteint en 1996. Celui qui qualifie le budget 1997 de budget « miracle » dans lequel on surévalue systématiquement les recettes, ne retrouvera en tout cas pas d'argument dans le passé pour épauler cette position.

Cependant, je comprends que l'on se pose pour certaines recettes en 1997 des questions quant à la faisabilité de leur réalisation. Pourra-t-on réaliser effectivement les recettes fiscales des activités d'un casino bruxellois? La vignette routière sera-t-elle vraiment instaurée en 1997? Trouvera-t-on les partenaires nécessaires pour cofinancer l'investissement dans le lavage de fumées de l'incinérateur? Le Gouvernement estime en tout cas que si, et à cet égard il est même obligé d'intégrer ces recettes dans le budget à approuver: l'inverse serait une regrettable preuve d'un manque d'ambition.

Mais qu'arriverait-il si ces recettes n'étaient pas toutes réalisées? Eh bien, en tant que Ministre du Budget j'ai prévu plusieurs protections.

Tout d'abord il y a des recettes qui — si elles n'étaient pas réalisées — annuleraient immédiatement les dépenses. L'exemple type est justement l'investissement dans l'installation de lavage de fumées:

**M. Alain Adriaens.** — Et on continue à empoisonner les Bruxellois!

**M. Jos Chabert**, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Si la privatisation partielle de l'incinérateur n'a pas lieu, le Gouvernement est d'accord que les dépenses correspondantes soient bloquées. Je crois qu'il s'agit d'un exemple rationnel d'un financement adapté d'un investissement considérable. Cet investissement est très important, aussi bien dans le cadre du respect des normes européennes qu'en ce qui concerne l'intérêt des habitants concernés. Le choix de cette formule ne grève en rien les crédits budgétaires classiques. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une opération qui se limite à 1997, car la valorisation de l'incinérateur permettra de réaliser encore des recettes supplémentaires durant les prochaines années.

Deuxièmement, nous disposons toujours de la technique de l'ajustement budgétaire pour adapter les estimations des recettes si cela s'avérait nécessaire dans le courant de l'année. Je crois que le Gouvernement a efficacement démontré dans le passé qu'il a le courage de réaliser des ajustements considérables si ceux-ci s'imposent pour sauvegarder l'équilibre budgétaire. Le budget des voies et moyens ajusté de 1996 prévoit d'ailleurs également 0,2 milliard de moyens en moins que le budget initial. Il faut réaliser des évaluations quand le moment de l'évaluation est là. Je suis convaincu que nous pourrions égaler alors à nouveau les pourcentages de réalisation de 1995 et 1996.

Troisièmement, on ne peut pas perdre de vue que le Gouvernement a opté en 1997 à nouveau pour un respect de la norme du Conseil supérieur, en observant une importante marge de sécurité de 800 millions. Si notre seul but avait été de « s'en tirer » avec des recettes surévaluées, nous aurions pu nous épargner cette peine.

Encore une dernière remarque à propos des recettes. D'aucuns prétendent que le budget 1997 est sauvé par l'inscription de recettes non-récurrentes, ce que l'on appelle aujourd'hui en termes budgétaires « modernes » des « one shots ». Cette critique est réfutée de façon détaillée dans l'exposé général qui est joint au projet du budget. Dans ce document, il apparaît que la part des recettes non-récurrentes est par contre sujette à une diminution: tandis qu'elles représentaient encore

4,2 pour cent des recettes en 1996, leur part aura diminué en 1997 jusqu'à n'atteindre plus que 3,6 pour cent, même en intégrant l'opération de l'incinérateur.

5. La discipline pour la diminution de l'encours est soutenue

En 1993, la Région était confrontée au problème de la résorption de l'encours. En effet, durant les quatre premières années de son existence, la Région a constitué progressivement un encours qui s'élevait à plus de 20 milliards. Les marges de manœuvre pour de nouveaux projets risquaient donc d'être complètement annihilées par des factures pour des investissements décidés dans le passé.

Ces dernières années, on a réalisé de considérables efforts pour diminuer cet encours. A la fin de 1995, l'encours avait déjà été réduit à moins de 16 milliards. Notre budget ajusté pour 1996 permet d'envisager la poursuite de cette diminution, jusqu'à moins de 14 milliards.

Le Conseiller Harmel m'a demandé hier de connaître la situation actuelle de l'encours. Or, à la date du 28 novembre 1996 l'encours des engagements s'élève à 13 637,9 millions de francs.

Cette diminution a été réalisée grâce à une combinaison de deux mesures. D'une part, on inscrivait suffisamment de crédits de paiement pour subvenir aux obligations déjà contractées: en effet, cela ne sert à rien de retarder le paiement de factures puisque cela ne touche pas au fond du problème. D'autre part, on a limité considérablement les nouveaux engagements ces dernières années. A plus long terme, cette démarche ne peut évidemment pas être soutenue: cela conduirait à des désinvestissements qui occasionneraient de nouvelles augmentations des frais.

C'est la raison pour laquelle les crédits d'engagement sont ramenés à un niveau normal en 1997, à savoir, à un montant de 7,8 milliards. Simultanément, on a augmenté les crédits de paiement dissociés à 7,9 milliards, de sorte que la diminution de l'encours n'est pas interrompue. L'effort réalisé est considérable: en 1993, l'encours s'élevait à 2,5 fois les engagements d'une année. Fin 1997, ce rapport aura été ramené à 1,8. Mon but est de le diminuer progressivement à 1,45 fois. Nous aurons alors rempli nos engagements du passé et de cette législature de manière adéquate, de sorte que l'on ne pourra pas prétendre que nous hypothéquons l'avenir.

6. Cette Région poursuit invariablement ses efforts de rebudgétisation.

La preuve que ce Gouvernement ne veut pas hypothéquer l'avenir s'exprime également par sa politique soutenue pour l'amortissement de la dette débudgétisée. Ces dernières années, on a déjà réalisé des rebudgétisations pour plus de 20 milliards. Cette orthodoxie nous vaut d'ailleurs l'estime du Conseil supérieur des Finances et est notamment à la base du rating favorable que le bureau *Standard & Poors* a attribué à la Région.

La Région ne contracte aujourd'hui plus aucun nouvel emprunt hors budget et elle poursuit le remboursement de l'ancienne dette débudgétisée... (*Exclamations, applaudissements.*)

**M. Dominique Harmel.** — Ce n'est pas possible, Monsieur le Ministre!

**M. Jos Chabert**, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — ...En 1997 à nouveau à concurrence de plus de 3 milliards.

C'est la vérité, même si nous constatons — comme les années précédentes — que certains membres contestent ce chiffre. D'aucuns prétendent que le Gouvernement réaliserait des

«débudgétisations dissimulées» pour plus de 14 milliards. C'est totalement faux et les critiques ne gagnent pas en crédibilité quand on constate qu'elles ont carrément été copiées de remarques identiques des années précédentes, et ce pendant que tout le monde peut constater que les rebudgétisations contestées ont effectivement été réalisées. Si vous ne me croyez pas, ayez au moins confiance en le Conseil supérieur des Finances et en la Cour des comptes !

Par respect du principe de la discussion et de l'objection, je ferai une nouvelle fois l'effort de réfuter de manière ponctuelle la thèse des débudgétisations de 14 milliards. Comment l'opposition arrive-t-elle à ce montant ? Elle constate que le Fonds de refinancement a prévu des emprunts pour un montant de 9,4 milliards. Mais tout le monde peut constater que ce même Fonds de refinancement amortit des emprunts pour un montant global de 10,4 milliards ! Le Ministre de la Tutelle est déjà intervenu à ce sujet. L'opposition critique également les 2 milliards de nouveaux emprunts par la STIB. Il est cependant clair qu'il s'agit d'emprunts que la STIB remboursera elle-même et pour lesquels la Région ne fait que donner sa garantie ! En passant, il y a lieu de noter que la Région de Bruxelles-Capitale est la seule Région qui tient compte de la dette de sa société de transports : ni *De Lijn* en Région flamande, ni TEC en Wallonie ne sont soumises à un régime d'une telle sévérité.

L'opposition poursuit en qualifiant de dette débudgétisée des emprunts par le Fonds de Logement pour un montant de 675 millions. Ici aussi, il s'agit cependant d'emprunts garantis. Ces emprunts existent d'ailleurs depuis plusieurs années et n'ont jamais été portés en compte comme dette indirecte, tout comme nous n'avons jamais repris la capitalisation de plusieurs années du Fonds de Logement comme une rebudgétisation. Et la liste se poursuit avec les 400 millions empruntés par la SDRB comme fonds de roulement pour la rénovation urbaine. Il s'agit une fois de plus d'une dette garantie qui est remboursée par la SDRB elle-même. Il s'agit de surcroît d'une vieille histoire puisque cet emprunt date de 1993. Finalement l'opposition se pose des questions quant au montant de 1,4 milliard pour la reprise d'emprunts des communes et d'intercommunales. En réalité, il s'agit d'un réajustement d'emprunts existants que la Région assume déjà. Ce n'est donc pas une débudgétisation sinon une possibilité d'améliorer les conditions d'emprunt.

Je n'espère donc pas — je ne m'y attends pas — des félicitations parlementaires mais j'estime pouvoir prétendre à une discussion qui ne trahit pas la vérité. La vérité c'est que la Région de Bruxelles-Capitale poursuit plus que d'autres pouvoirs publics sa politique traditionnelle en réservant une partie importante des crédits budgétaires ordinaires au paiement des dettes existantes qui avaient été soustraites au budget.

De ingediende begroting is de weerslag van een visie. Ik verdedig dus de stelling dat wij bij het Brussels Parlement een begroting indienen die orthodox is en die de vooropgestelde normen van gezonde publieke financiën respecteert. Men mag het belang hiervan niet onderschatten, want de beheersing van onze tekorten is de sleutel voor elk toekomstgericht regeringsproject.

Maar deze begroting gaat nog verder dan de loutere test van de accountant: het is een begroting met een visie. Geconfronteert met de moeilijke situatie inzake de ontvangsten, en rekening houdend met onze wil om de schuldpositie van het Gewest verder terug te dringen, hadden wij een lineaire benadering kunnen hanteren, waarbij elk departement gelijk moest inleveren op zijn uitgavenkredieten. Dat hebben wij niet gedaan, want een dergelijke benadering zou een ziel hebben gemist. Wij hebben er intendeel voor gekozen om spaarzaam om te springen met het weinige geld, waardoor het mogelijk werd toch extra middelen in te schrijven voor een aantal belangrijke initiatieven.

Er wordt effectief rekening gehouden met de noden van een stadsgewest, dat wij veiliger, dynamischer en aangenamer om te wonen en te werken willen maken :

— In 1997 kunnen nieuwe wijkcontracten worden afgesloten, voor een totaal bedrag van 800 miljoen;

— Meer dan 1 miljard werd uitgetrokken voor de verbrandingsoven voor rookgaswassing.

— In de sector van de sociale huisvesting komen er nieuwe kredieten.

— Belangrijke investeringen inzake openbaar vervoer en openbare werken kunnen verder uitgewerkt worden.

— Als Minister van Economie zal ik nieuwe initiatieven nemen om onze economie te dynamiseren. Bij wijze van voorbeeld: 65 miljoen komen ter beschikking van het KMO-beleid, en 35 miljoen worden gespendeerd om nieuwe bedrijven aan te trekken («enig loket»).

— De fiscaal en sociaal minder bevoorrechte gemeenten van het Gewest zullen voor 250 miljoen meer middelen krijgen.

— Er zijn de investeringen in verband met het waterbeleid.

— En tot slot zal het Gewest voor het eerst geld opzij zetten om een pensioenfonds te stijven dat de toekomstige pensioenuitgaven voor het Agglomeratiepersoneel draaglijk moet maken. Hiervoor werd 200 miljoen uitgetrokken.

Sommige gewagen van een «mirakel-begroting». Ik vermoed dat zij daarmee niet bedoelen dat ik heilig ben, maar wel dat zij de begroting beschouwen als een resultaat van illusionisme. Hoe immers te verklaren dat de begroting de normen meer dan respecteert, zelfs in een context van een voorzichtige inschatting van onze ontvangsten, en dat alle leden van de Regering beschouwen dat zij hun prioritaire uitgaven kunnen realiseren ? Is dat geen mirakel ?

Neen, ik verzeker u dat een Minister van Begroting en Financiën dagelijks rekening moet houden met de realiteit, en niet met illusies. De realiteit is dat elke frank één maal rollen kan, en slechts één maal. Als ik een illusionist zou zijn, dan zou mijn werk van de afgelopen jaren al lang afgestraft zijn geworden door de instellingen die in dit land toezien op de budgettaire orthodoxie. En dan zou ik het zeker niet aangedurfd hebben om een internationaal bureau als Standard & Poors uit te nodigen voor een rating van onze kredietwaardigheid. Wie als job heeft om onze schuldeisers voor te lichten, laat zich niet afschepen met vluchtige analyses: onze dubbel-A, die hebben wij verdiend !

Misschien is de waarheid veel eenvoudiger dan een beroep te doen op zogenaamde mirakels : misschien hebben wij gewoon een goede begroting ingediend. De realisatie van onze prioriteiten gebeurt door een algehele soberheid te realiseren in de gewone uitgaven, zoals bepaalde werkingskosten. Hoe verklaart men anders dat we een begroting indienen waarvan de uitgaven in reële termen dalen ? Daarnaast hebben we een belangrijke uitgave mogelijk gemaakt door de privé-sector te betrekken bij de activiteiten van de verbrandingsoven.

Wat we in elk geval niet hebben gedaan, is een supplementair beroep doen op de Brusselse belastingbetaler. Ik blijf meer dan ooit overtuigd dat we onze inwoners en bedrijven een Gewest moeten bieden dat fiscaal aantrekkelijk is. Dat is de reden waarom bij de begrotingsbesprekingen zelfs werd beslist om een belasting af te schaffen: de belasting op de drijfkracht, die ons inziens de Brusselse bedrijven nodeloos bezwaarde.

De fiscale opbrengsten uit casino-activiteit kan men bezwaarlijk kwalificeren als een belasting op de Brusselaars,

vermits hier vooral een publiek van zakenlui en internationale bezoekers wordt gevisieerd.

De leegstandbelasting, aangekondigd sedert 1996, bindt de strijd aan met speculatie en verkrotting. Het gaat trouwens om een maatregel waarover grote politieke overeenstemming bestaat.

Onder andere vroeg raadslid Gatz mij naar de stand van zaken in dit dossier. Welnu, het voorontwerp van ordonnantie op de leegstand werd in eerste lezing door de Regering goedgekeurd en voor advies naar de Raad van State gestuurd. Volgens de inlichtingen waarover ik beschik, zou het advies eerstdaags worden afgeleverd. De ontwerpordonnantie zal dan binnenkort aan de Raad worden overgemaakt.

De heffing voor de waterzuivering komt reeds meerdere jaren voor in onze middelenbegroting, en komt nu tot realiteit.

Collega Hasquin zal antwoorden op de vragen in verband met het wegeenvignet. In ieder geval kan ik u meedelen dat hij onderhandelingen terzake met de federale overheid en de andere Gewesten voert. Hij zou zijn akkoord hebben gegeven aan een overeenkomst om tegen 1997 het wegeenvignet in de drie Gewesten in te voeren.

Ik kom nu tot de opmerkingen inzake de meerjarenraming.

Bij de opmaak van de begroting 1997 heb ik er voor willen waken dat deze begroting niet enkel conform de norm van de Hoge Raad voor Financiën (HRF) was, maar dat zij tevens een gezonde basis legde voor de budgettaire toekomst.

Om dat te controleren werd een meerjarenraming opgesteld, waarbij 3 criteria gehanteerd werden:

- a) het houden van het netto te financieren saldo binnen de HRF-norm;
- b) de schuldgraad minstens stabiliseren, doch bij voorkeur doen dalen;
- c) de encours op termijn beperken tot 145 procent van de jaarlijkse vastleggingen.

Daartoe heb ik een extrapolatie uitgevoerd van de begroting 1997 bij ongewijzigd beleid, en met voorzichtige ontvangstenramingen.

De resultaten hiervan zijn bekend:

a) het netto te financieren saldo blijft binnen de HRF-norm (die bepaald is tot in het jaar 2000), daarna blijft het netto te financieren saldo afnemen ondanks de zware behoeften aan ordonnanceringen in 1998-1999, de erg strenge HRF-norm voor 1999 en de erg lage ontvangsten voorzien in 1998.

b) bij een pessimistische ontvangstenhypothese kan een stabilisatie van de schuldgraad worden voorspeld. In het geval van een realistischer ontvangstenhypothese kunnen we een daling van de schuldgraad voorzien.

c) de uitstaande vastleggingen kunnen tegen het einde van de legislatuur op 145 procent worden gebracht.

Ik zal nu kort in telegramstijl antwoorden op een aantal precieze vragen.

Er zijn, ten eerste, de vragen in verband met de step-up- en swap-operaties van de heer Deneir die ik schriftelijk gedetailleerd zal beantwoorden. Het enige wat ik daarover nu kwijt wil, is dat er een verschuiving is van de interestlast ten belope van 14,2 miljoen op een bedrag van 1 miljard vanaf het vijfde jaar die oploopt tot 48,9 miljoen vanaf het zesde jaar.

Ten tweede, de heer Clerfayt had het over de dode hand.

Je voudrais dire à M. Clerfayt que l'ordonnance qui prévoit la perception d'un précompte immobilier à concurrence de 72 pour cent sur les bâtiments situés dans la Région de Bruxelles-Capitale qui ne sont pas couverts par le crédit spécial « mainmorte », est jusqu'à ce jour restée lettre morte. Mais j'ai demandé de saisir le Comité de concertation de cette question et j'ai demandé à l'Etat fédéral de procéder sans délai et sans restriction à l'exécution de la législation précitée.

Je réponds à des questions posées entre autres par MM. Harmel et Debry sur la perception de la taxe régionale autonome. Au 15 novembre 1996, la recette perçue s'élevait à 1 893 millions. L'Administration m'a confirmé que cette recette se situera autour de 2 450 millions au 31 décembre 1996, ce qui est donc positif. Pour l'année 1997, il est tablé sur une exploitation complète du registre national des personnes physiques, ce qui permettra de rattraper les arriérés des années 1995 et 1996. Je vous signale que dans les 2,8 milliards inscrits au budget sont compris les 100 millions pour les taxes sur des immeubles abandonnés. Entre 1996 et 1999, l'administration récupérera plus d'1 milliard d'arriérés et la taxe rapporte théoriquement un peu plus de 2,1 milliard par an. En récoltant 2,4 milliards en 1996, l'administration entame dès cette année cette phase de récupération des arriérés.

En ce qui concerne les casinos, des contacts récents avec le cabinet de la justice il apparaît que l'élaboration d'un projet de loi en la matière se poursuit et que le texte sera discuté au niveau fédéral sous peu. Je crois donc que l'exploitation d'un casino à Bruxelles, à partir de juin 1997 reste possible dans un cadre légal.

M. Grimberghs m'a demandé l'état de la situation d'économie sociale. Je puis lui dire qu'après une première lecture, suite à un avis unanimement favorable du Conseil économique et social bruxellois, un avant-projet sur les entreprises d'insertion a été approuvé par le Gouvernement. Cet avant-projet est parti pour avis au Conseil d'Etat.

J'en arrive à ma conclusion: Une nouvelle fois nous respectons la norme du Conseil supérieur, malgré la situation financière difficile. En dépit de la volonté absolue de respecter la norme, le budget ne contient pas d'économie aveugle ni aucun « truc ». Il a un projet qui contient un nombre de priorités importantes du Gouvernement. Il n'est pas fait aux dépens des Bruxellois; on ne crée pas de taxe nouvelle. La taxe sur la force motrice, sera supprimée.

Ainsi, Monsieur le Président, c'est avec une grande assurance que je demande la confiance du Parlement pour les travaux budgétaires du Gouvernement.

Je voudrais maintenant rapidement répondre pour ce qui concerne les autres départements que je gère.

Er zijn ten slotte heel wat vragen gesteld over de begroting voor het departement Economie. Graag onderstreep ik enige karakteristieken hiervan. In deze begroting is voor het eerst de weerslag van het Dynamo-plan voelbaar. Ik herinner eraan dat dit een legislatuurproject is en derhalve tijdens de eerstkomende jaren zal worden uitgevoerd.

Bij het initiatief van het enig loket gaat het niet om een passief verstrekken van informatie en brochures allerhande. Het heeft als taak de bedrijven te helpen, te begeleiden en adequate oplossingen voor bedrijfsproblemen aan te reiken.

Wij kunnen ook denken aan de inschakeling van professioneel personeel zoals Internetarbeiders met een zeer degelijke kennis van de bedrijfswereld en de overheidsreglementering. Ik heb inderdaad al dikwijls ondervonden dat de accurate kennis in deze met de dag alsmaar complexer wordende en competitieve maatschappij van essentieel belang is voor de bedrijfsleiders. De

Brusselse bedrijfswereld is vooral samengesteld uit kleine bedrijven die niet over de middelen beschikken om systematisch de informatie terzake te vergaren. Het enige loket heeft dus, mijns inziens, een cruciale taak in het economisch beleid dat ik voorsta. Bovendien speelt het enige loket een belangrijke rol in het onthaal en de begeleiding van de kandidaat-investeerders; het team werkt zeer professioneel.

De kredieten voor de bedrijfsterreinen waarvan het beheer aan de GOMB is toevertrouwd, worden ook verhoogd. Wellicht is deze toename onvoldoende om op termijn aan de behoeften van ons Gewest te voldoen. Samen met de GOMB zullen wij moeten onderzoeken hoe en met welke financiële middelen hierover een oplossing kan worden gevonden.

Un mot encore sur les relations extérieures, pour ensuite terminer avec ma réponse aux interlocuteurs. Les crédits prévus au programme 2 doivent permettre à la Région de Bruxelles-Capitale de pratiquer une politique de relations extérieures digne de ce nom, afin de soutenir et renforcer l'image internationale de Bruxelles. Il est évidemment essentiel que Bruxelles ait la chance d'être la capitale politique de l'Europe, siège de nombreuses institutions internationales. Nous avons pu nous développer et nous continuerons plus que jamais cette politique visant à faire de Bruxelles une ville-région importante du point de vue politique, avec tout ce que cela entraîne comme bien-être pour notre population. Le Gouvernement est conscient du fait que le budget n'offre que peu de possibilités pour mener une politique volontariste en vue du maintien et de l'accueil d'institutions internationales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'étions pas candidat à l'acquisition de la Maison des Associations internationales. Nous essayons en revanche d'assister avec d'autres moyens les associations internationales non gouvernementales dans leurs démarches. Le Gouvernement *désire néanmoins développer une stratégie de coordination performante dans le domaine des relations extérieures, et ce par une politique adéquate des ressources humaines.* Puisque nous sommes persuadés que le Commissariat général des Relations extérieures sera mis en place en 1997, nous avons pris les dispositions nécessaires en inscrivant un cavalier budgétaire, article 11, dans le manteau du budget des dépenses 1997, qui permettra dans le courant de l'année budgétaire de transférer un crédit concernant un subside à ce Commissariat.

Bien entendu, à M. Roelants du Vivier, je puis confirmer que nous faisons de gros efforts pour présenter régulièrement dans la presse internationale, par le biais d'insertions ponctuelles et publicitaires, des messages pour Bruxelles.

Quant aux interpellations de M. Debry et de M. Mohamed Saïd, elles se rapportent à deux aspects totalement différents du dossier Belle-Vue mais elles ont des points communs manifestes.

D'une part, les questions portent sur les aspects juridiques et financiers de la procédure d'expropriation qui eut lieu sur la base d'un arrêté du Gouvernement du 22 novembre 1990 et, d'autre part, les Membres posent des questions à propos de la décision de l'entreprise d'arrêter ses activités dans la rue Delaunoy et de les transférer à une autre Région.

Il est sans doute utile de faire le point sur un certain nombre de faits.

Belle-Vue est une ancienne brasserie bruxelloise qui possède aujourd'hui trois sites d'exploitation, à savoir :

- 1 à Zuun, à Sint-Pieters-Leeuw;
- 1 au Quai du Hainaut à Molenbeek-Saint-Jean;
- 1 dans la rue Delaunoy à Molenbeek-Saint-Jean également.

En 1991, Belle-Vue fut reprise par Interbrew.

L'arrêt des activités concerne exclusivement la rue Delaunoy où un atelier de mise en bouteilles est installé. Aujourd'hui, 167 personnes y travaillent, dont 66 habitants de Bruxelles. La fermeture aurait lieu en 1998.

Depuis que la décision de Belle-Vue a été rendue publique, j'ai pris moi-même contact avec la direction de l'entreprise et avec les représentants syndicaux.

Ces discussions se poursuivent mais jusqu'à ce jour je ne peux pas affirmer qu'un espoir de révision de la décision de fermeture est justifié.

La fermeture de cette entreprise au caractère vraiment bruxellois et dans laquelle tellement de Bruxellois ont travaillé fait mal. Il ne faut pas oublier le fait que l'on a entamé une procédure d'expropriation à la demande explicite de l'entreprise même, et ce précisément dans la rue Delaunoy, afin de permettre à l'entreprise de se développer (240 millions de francs seraient investis à cet effet) et de sauvegarder l'emploi des 274 personnes qui y travaillaient à ce moment-là.

Les questions de M. Debry portent principalement sur la manière dont cette procédure d'expropriation a eu lieu et sur ses conséquences juridiques et financières.

La demande d'expropriation fut adressée à la SDRB et date de novembre 1988. En février 1989, une convention fut conclue à ce propos qui prévoyait que la SDRB essaierait d'abord d'acquiescer les terrains à l'amiable.

La brasserie de la gueuze est installée au Quai du Hainaut et celle-ci n'est pas concernée par la décision de fermeture.

La direction affirme que la diminution constante du chiffre d'affaires de la gueuze l'oblige à une restructuration qui impliquerait une importante diminution du personnel. Les bâtiments dans la rue Delaunoy ne sont plus adaptés aux exigences de l'économie industrielle actuelle. Cet atelier de mise en bouteilles serait transféré en partie à Zuun et en partie à Leuven, chez Interbrew. A Zuun, cela exigera un investissement de 143 millions de francs, à Leuven un investissement de 185 millions sera nécessaire.

Du point de vue social, Interbrew prévoit actuellement déjà du travail pour 91 personnes, à savoir :

- 58 personnes à Zuun;
- 9 personnes au Quai du Hainaut;
- 13 personnes dans les centres de distribution d'Interbrew à Anderlecht;
- 11 personnes chez Interbrew à Leuven.

On envisage également le licenciement de 59 personnes à qui on espère pouvoir donner le statut de prépensionné. Pour 17 personnes, on cherche encore des propositions concrètes mais le groupe affirme qu'il trouvera des solutions.

Lundi dernier, des discussions ont été entamées avec les partenaires sociaux à propos de ce volet social. Les négociations sont toujours en cours.

Etant donné que ces tentatives restaient sans résultat et compte tenu de l'empressement de Belle-Vue de procéder aux investissements, la procédure d'expropriation pour des raisons d'extrême urgence fut entamée contre quatre propriétaires des habitations attenantes.

Cette procédure se base sur l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 novembre 1990 qui a été rédigé conformément à la loi du 26 juillet 1962 relative à la



procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle ne concerne donc pas la loi du 29 mars 1962 sur l'urbanisme comme l'Honorable Membre le suppose probablement puisqu'il adresse son interpellation également à M. Hasquin.

En réalité, cette procédure se situe dans le cadre de l'expansion économique. Mon Collègue n'est donc pas compétent en la matière et me demande de vous le faire savoir.

L'expropriation fut ratifiée par le juge de Paix du canton de Molenbeek le 7 octobre 1991 mais fut contestée par les propriétaires concernés qui interjetaient appel. Cela a conduit au jugement du Tribunal de Première instance de Bruxelles du 15 octobre 1996. L'arrêt, qui n'est pas motivé suivant le Service juridique de la SDRB, déclare l'expropriation non valide. La SDRB peut interjeter appel contre ce jugement mais une décision à ce propos revient au Conseil d'administration de cette institution.

Vous comprendrez qu'il s'agit d'un dossier délicat après la décision de la brasserie d'arrêter ses activités précisément dans la rue Delaunoy.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas conseillé de traiter ce dossier en public et sur le fond avant que la décision du Conseil d'administration ne soit connue.

Le jugement du tribunal condamne la SDRB au paiement d'un dédommagement aux expropriés. Il faut souligner que — suivant la convention — toutes les suites financières directes sont à charge de Belle-Vue, de sorte que ni la SDRB ni la Région n'en devront supporter les conséquences.

L'Honorable Membre paraît douter de la gestion de la SDRB dans ce dossier. J'estime que cela n'est pas justifié. En effet, la SDRB a réalisé d'abord des efforts nécessaires pour arriver — comme il avait été demandé — à une solution à l'amiable avec les propriétaires.

A maintes reprises, les offres furent revues à la hausse dans les limites du raisonnable et d'autres possibilités de logement furent offertes. On passa finalement à la procédure d'expropriation quand il était devenu clair que l'on ne pourrait pas réaliser de progrès et que les prix demandés paraissaient déraisonnablement élevés.

Il va de soi que la SDRB se dépense pour obtenir de Belle-Vue le respect de ce qui avait été convenu à l'occasion de cette procédure d'expropriation.

Il faut cependant constater que l'effectif du personnel ne répond, depuis quelques années, plus aux 274 unités dont on avait promis le maintien. De plus, l'entreprise ne paraît — du moins jusqu'à présent — pas disposée à revenir sur sa décision de fermeture. Si cette position se confirme, il faudra évidemment examiner quelles sont les compensations que la SDRB pourra exiger et quelles démarches juridiques pourront être entreprises en la matière.

Entre-temps, je poursuis mes discussions avec la direction. Si la délocalisation avait effectivement lieu, j'estime que la Région devrait au moins obtenir des certitudes à propos de deux

éléments qui nous concernent tous : l'emploi d'un nombre maximum de Bruxellois, d'une part, et la protection du site concerné contre le délabrement et la taudification, d'autre part.

M. Mohamed Daïf désire obtenir des informations concernant le subside qui avait été octroyé à Belle-Vue.

Depuis 1980, cinq dossiers de subsides pour des investissements furent approuvés. Ces cinq dossiers concernaient un montant global de 477 millions d'investissements pour lesquels des subsides pour un montant global de 57,2 millions furent octroyés.

Le dernier dossier fut approuvé en juin 1989, avant la reprise de Belle-Vue par Interbrew.

Pour cet investissement, qui se rapportait aussi bien à la rue Delaunoy qu'au Quai du Hainaut et qui s'élevait à 136,7 millions, un subside de 16,4 millions fut octroyé. A cela s'ajoutait une exonération du précompte immobilier durant cinq années sur les biens immeubles nouvellement acquis.

Cette dernière intervention est aujourd'hui récupérable dans la mesure où elle portait sur le site qui sera fermé. On n'a pas encore entrepris de démarches juridiques à ce propos parce que j'estime que cet élément devra faire partie d'un règlement global.

Finalement, on demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour lutter contre la délocalisation d'entreprises. J'estime qu'il faut être réaliste dans ce domaine. Je ne crois pas que nous pourrions attirer des entreprises à Bruxelles si nous leur enlevons immédiatement la possibilité de s'en aller à nouveau ou si nous imposons des clauses qui sanctionnent de tels départs. Je pense que la meilleure voie reste la création d'un environnement favorable aux entreprises. Cela n'est évidemment pas facile dans un environnement urbain comme Bruxelles. Mais nous devons y travailler. Le Plan Dynamo contient des propositions en la matière.

J'estime en outre que la politique pour attirer de nouveaux investissements doit être développée. Des mesures ont été prises dans ce sens et des succès ont déjà été remportés.

Le dernier en date est la société SITEL, un important *call center* international qui ouvre un nouveau siège d'exploitation à Anderlecht et qui offrira un emploi à 150 personnes.

Monsieur le Président, je crois avoir ainsi répondu à l'essentiel. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

*De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.*

Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 15.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14 u. 15.

— *La séance plénière est levée à 13 h 30.*

*De plenaire vergadering is om 13 u. 30 gesloten.*